



RAPPORT D'ACTIVITES

2014



FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

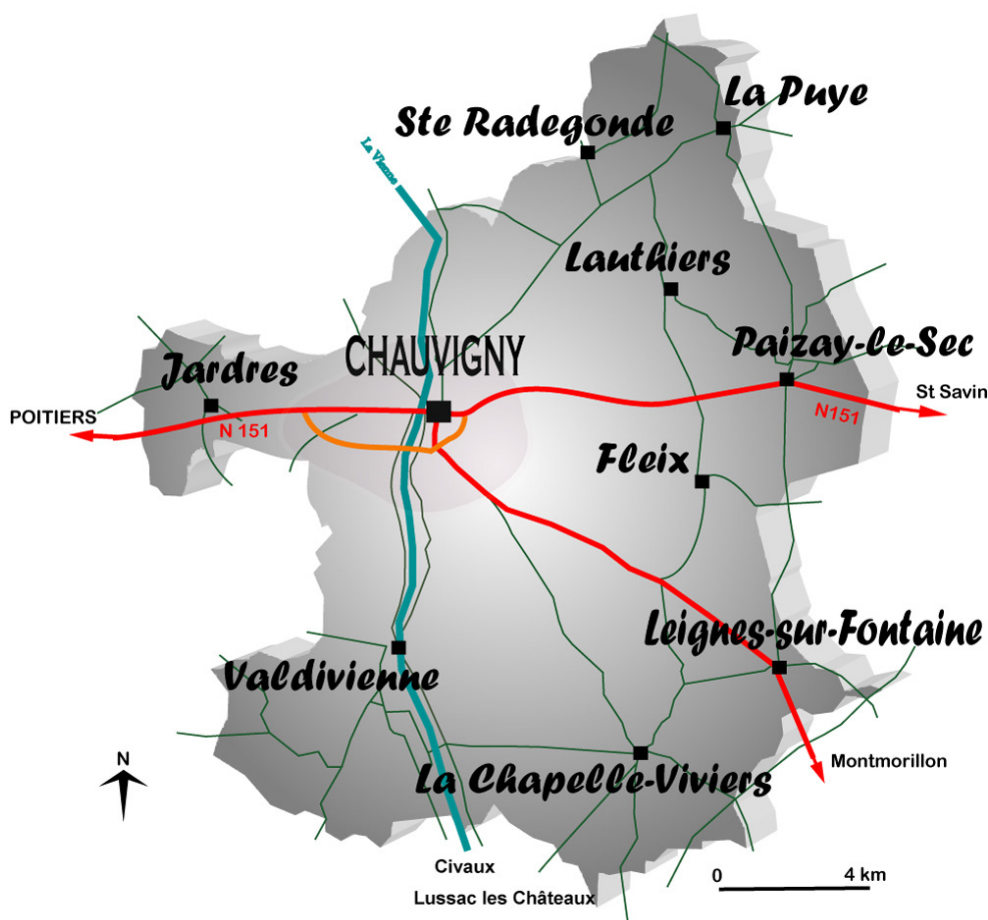
I/ PRESENTATION

Historique :

La Communauté de Communes du Pays Chauvinois a été créée le 27 décembre 1993 par arrêté préfectoral, succédant au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Pays Chauvinois.

Elle regroupe **10 communes** :

- **8 du Canton de Chauvigny** : La Chapelle Viviers ; Chauvigny ; Fleix ; Lauthiers ; Leignes sur Fontaine ; Paizay le Sec ; Sainte Radegonde, membres de la Communauté de Communes depuis sa création, et Valdivienne depuis le 1^{er} Janvier 2013.
- **1 du Canton de Pleumartin** : La Puye qui a adhéré au 1^{er} janvier 1997
- **1 du Canton de St Julien l'Ars** : Jardres qui a adhéré au 1^{er} Janvier 2000.



Elle compte 13 741 habitants (RGP 2012).

II/ LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Délégués Communautaires de Janvier 2014 au 15

Avril 2014 :

Le Conseil de Communauté comprend 38 membres.

Les Délégués Communautaires ont été désignés par leurs Conseils Municipaux ; leur mandat a une durée de six ans.

Le Bureau de la Communauté de Communes : il est composé d'un Président et de 11 Vice-Présidents.

- Bernard BLANCHARD : Président de la Communauté de Communes ; Maire délégué de Pouzioux, commune associée de Chauvigny
- Gérard HERBERT : Vice-Président chargé des Affaires Economiques ; Maire de Chauvigny
- Roger FUMERON : Vice-Président chargé de la Voirie ; Maire de Fleix
- Jean-Luc MAERTEN : Vice-Président chargé du Cadre de Vie ; Maire de Jardres
- Alain MARTIN : Vice-président chargé des Affaires Sociales ; Maire de Lauthiers
- Patrick CHARRIER : Vice-Président chargé de l'Education-ALSH ; Maire de La Chapelle Viviers
- Paul PUCHAUD : Vice-Président chargé du Personnel ; Maire de La Puye
- Bernard MADY : Vice-Président chargé de l'Environnement ; Maire de Leignes sur Fontaine
- Robert COULOT : Vice-Président chargé des Affaires Sportives ; Maire de Paizay le Sec
- Claude FOUCHER : Vice-Président chargé de la Culture/Communication ; Maire de Sainte Radegonde
- Roland LAURENDEAU : Vice-Président chargé du Tourisme ; Maire de Valdivienne
- Gilles BIGOT : Vice-Président chargé des Finances ; Maire-Adjoint de Chauvigny

Les autres Elus :

- La Chapelle Viviers : Ghislaine THOUVENIN ; Didier RENAULT
- Chauvigny : Paul ARNAULT ; Anne BRACHET ; Christophe BYKOWSKI ; Bernard GIRAUD ; Alain LEBEAU ; Christian MALLET ; Gilles MULTEAU
- Fleix : Dominique BORDEAU ; Maryvone GALBOIS
- Jardres : James FOMBEUR ; Jean-Bernard PILLOT
- La Puye : Gilbert BODINEAU ; Olivier BROSSARD
- Lauthiers : Jacques LAMY ; Sophie PITTINO
- Leignes sur Fontaine : Philippe FIOT ; Eric BEURGUET
- Paizay le Sec : René LEMOINE ; Liliane POPINEAU
- Sainte Radegonde : Didier BLANCHARD ; Micheline CHAUSSEBOURG
- Valdivienne : Roland LAURENDEAU ; Michel BIGEAU ; Michel MUZARD ; Claudie BAUVAIS.

Délégués Communautaires à compter du 15 Avril 2014 :

Suite à la recomposition du Conseil de Communauté, le Conseil comprend 34 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Pour les Communes de Chauvigny et Valdivienne : les Délégués Communautaires ont été élus.

Pour les autres Communes : les Délégués Communautaires ont été désignés par les Conseils Municipaux.

Leur mandat a une durée de six ans.

Le Bureau de la Communauté de Communes : il est composé d'un Président et de 9 Vice-Présidents.

- Gérard HERBERT : Président de la Communauté de Communes ; Maire de Chauvigny
- Patrick CHARRIER : Vice-Président en charge du Personnel ; Maire de La Chapelle Viviers

- Jean-Bernard PILLOT : Vice-Président en charge des Finances et des Ordures Ménagères ; Maire-Adjoint de Jardres
- Olivier BROSSARD : Vice-Président en charge des Finances et des Ordures Ménagères ; Maire-Adjoint de La Puye ; suite à la démission de J.B. PILLOT ;
- Bernard GIRAUD : Vice-Président chargé des Affaires Economiques ; Maire-Adjoint de Chauvigny
- Claude FOUCHER : Vice-Président en charge de la Voirie ; Maire de Sainte Radegonde
- Isabelle VAN BRABANDT : Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et des Equipements Sportifs ; Maire de Leignes sur Fontaine
- Michel BIGEAU : Vice-Président en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; Maire de Valdivienne
- Maryvonne GALBOIS : Vice-Présidente en charge de la Communication et de la Culture ; Maire de Fleix
- Jacques de CREMIERS : Vice-Président en charge du Patrimoine et de l'Environnement ; Maire de Paizay le Sec
- Jean-Luc MAERTEN : Vice-Président chargé du Tourisme ; Maire de Jardres ; suite à l'élection d'O. BROSSARD à la Vice-Présidence des Finances et des Ordures Ménagères

Les autres Elus :

- La Chapelle Viviers : Ghislaine THOUVENIN
- Chauvigny : Anne BRACHET ; Gérard DELIS ; Michel DAOUT ; Catherine MARNIGNAN ; Gilles MULTEAU ; Bernard GIRAUD ; Nathalie DEMAZEAU ; Nelly GARDA-FLIP ; Odile MATHURIER ; Gilles TALBOT ; Florence DA SILVA ; Eric PUISAIS ; Annick BROUARD
- Fleix : Sébastien DUVERGER (Suppléant)
- Jardres : Jean-Bernard PILLOT puis Christian de CHALAIN après la démission de J.B. PILLOT ; Patricia LATINI
- La Puye : Paul PUCHAUD
- Lauthiers : Sophie PITTINO (Suppléante)
- Leignes sur Fontaine : Julie PIROTTE
- Paizay le Sec : Sébastien ERAUD
- Sainte Radegonde : Carine DURAND (Suppléante)

- Valdivienne : Claudie BAUVAIS ; Jacques PACREAU ; Roseline COUVRAT ; Joël FAITY ; Françoise JEANVOINE.

III/ LES COMMISSIONS

De janvier 2014 au 14 Avril 2014 :

Tous les Maires sont Vice-Présidents et président une commission. Les Vice-Présidents sont présents dans toutes les commissions.

- Affaires Economiques : 22 membres
Président : Gérard HERBERT (Maire de Chauvigny)
- Environnement/Ordures Ménagères/Suivi de travaux : 21 membres
Président : Bernard MADY (Maire de Leignes sur Fontaine)
- Affaires Sportives : 22 membres
Président : Robert COULOT (Maire de Paizay le Sec)
- Education/Animation dans les écoles/Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 23 membres
Président : Patrick CHARRIER (Maire de La Chapelle Viviers)
- Tourisme : 22 membres
Président : Roland LAURENDEAU (Maire de Valdivienne)
- Affaires Sociales : 21 membres
Président : Alain MARTIN
- Culture/Communication : 22 membres
Président : Claude FOUCHER (Maire de Sainte Radegonde)
- Voirie : 21 membres
Président : Roger FUMERON (Maire de Fleix)
- Cadre de Vie/Logement/Urbanisme : 22 membres
Président : Jean-Luc MAERTEN (Maire de Jardres)
- Finances/Transfert de compétences : 12 membres – seuls les Maires et le Vice-Président en charge des Finances sont présents dans cette commission.
Président : Gilles BIGOT (Maire-Adjoint de Chauvigny)
- Personnel : 12 membres – seuls les Maires et le Vice-Président en charge des Finances sont présents dans cette commission.

Président : Paul PUCHAUD (Maire de La Puye)

- Accessibilité : 11 membres

Président : Bernard BLANCHARD (Président de la Communauté de Communes)

A partir du 14 Avril 2014 :

Tous les Vice-Présidents et Maires sont présents dans toutes les commissions.

- Personnel : 15 membres - Président : Patrick CHARRIER (Maire de La Chapelle)
- Finances / Ordures Ménagères : 16 membres - Président : Jean-Bernard PILLOT (maire-Adjoint de Jardres) puis Olivier BROSSARD (Maire-Adjoint de La Puye)
- Affaires Economiques : 18 membres - Président : Bernard GIRAUD (Maire-Adjoint de Chauvigny)
- Voirie : 21 membres – Président : Claude FOUCHER (Maire de Sainte Radegonde)
- Affaires Sociales / Equipements sportifs : 18 membres - Président : Isabelle VAN BRABANDT (Maire de Leignes sur Fontaine)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 16 membres - Président : Michel BIGEAU (Maire de Valdivienne)
- Culture/Communication : 22 membres - Président : Maryvonne GALBOIS (Maire de Fleix)
- Cadre de Vie : 16 membres - Président : Jacques de CREMIERS (Maire de Paizay le Sec)
- Tourisme : 18 membres - Président : Olivier BROSSARD puis Jean-Luc MAERTEN (Maire de Jardres)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes en situation de Handicap : 15 membres - Président : Gérard HERBERT (Président de la Communauté de Communes)
- Comité de Pilotage – Démarche de personnel entre EPCI et communes membres : 10 membres - Président : Gérard HERBERT (Président de la Communauté de Communes)

IV/ LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Les Conseils de Communauté ont lieu généralement le mardi au moins un par trimestre. Le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois en 2014.

- 22 Janvier 2014 à Chauvigny
 - Projet de découpage des Cantons de la Vienne
 - ZA du Planty : acquisitions de terrains
 - Ordures ménagères : effacement de dettes
 - Ouverture de crédits sur 2014
 - CIAS : acompte sur subvention
 - Mission Locale Rurale Sud Vienne : sollicitation de subvention

- 11 Mars 2014 à Pouzioux
 - Terrain ZA du Planty : compromis de vente avec les Ets Boutillet SAS
 - ZA du Planty : acquisitions de terrains
 - Vienнопole : sollicitation d'un emprunt au Crédit Mutuel
 - Vienнопole : sollicitation d'un emprunt à la Banque Postale
 - Adoption du Compte de Gestion 2013 du Budget principal
 - Adoption du Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe « Opérations Economiques »
 - Adoption du Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe « Ordures Ménagères »
 - Adoption du Compte Administratif 2013 du Budget principal
 - Adoption du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe « Opérations Economiques »
 - Adoption du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe « Ordures Ménagères »
 - Affectation des résultats de fonctionnement 2013
 - Personnel : avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion

- Personnel : ratios promus / promouvables pour saisine du Comité Technique Paritaire
- Personnel : nomination d'un agent stagiaire et modification du tableau des effectifs
- Personnel : convention de stage avec l'Université de Poitiers
- Ordures ménagères : effacement de dettes
- Ordures ménagères : tarifs et contribution 2014
- Loyers et charges de la Mission Locale : convention avec l'Association Intercommunale de Développement du Pays Chauvinois
- Giratoire RD951a / Zone commerciale de La Carte : convention avec le Conseil Général
- ALSH : tarif accueil individualisé pour un enfant en situation de handicap
- Piscine : tarif animation Aqua-bike
- Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016 : Action de sensibilisation et d'éveil aux forces d'expressions artistiques des enfants des écoles du Pays Chauvinois pour 2014
- Festival d'été : sollicitations de subventions
- Reprises sur provisions pour risques et charges
- Débat d'Orientations Budgétaires
-
- 15 avril 2014 à Chauvigny
 - Installation des Délégués
 - Election du Président
 - Fixation du nombre de Vice-Présidents
 - Indemnité de fonction du Président
 - Indemnité de fonction des Vice-Présidents
 - CIAS : fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration et désignation des représentants du conseil de communauté au conseil d'administration
 - Désignation des délégués devant siéger au sein des syndicats, divers organismes et associations
 - Délégations octroyées par le Conseil de Communauté au Président

- 30 Avril 2014 à Valdivienne
 - Centre d'Accueil pour Entreprises n° 5 : fixation du loyer
 - Centre d'Accueil pour Entreprises n° 5 : bail avec la société « CBHF »
 - Centre d'Accueil pour Entreprises n° 5 : bail avec la société « AIRCOM »
 - Adoption du Budget Principal 2014
 - Adoption du Budget Annexe « Opérations Economiques » 2014
 - Adoption du Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (collecte-trait.OM et assimilés) » 2014
 - Taux de contributions directes 2014
 - Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
 - Commissions de travail
 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes
 - Indemnité de conseil allouée au comptable des finances publiques chargé des fonctions de receveur de la Communauté de Communes

- 24 Juin 2014 à Jardres
 - Centre d'accueil pour entreprises n°5 : bail pour le bloc n°3
 - Zone de Peuron : compromis de vente de la phase 2 avec Chessé
 - Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
 - Personnel : création d'un poste de Rédacteur à temps complet et suppression du poste de rédacteur existant à temps non complet
 - Personnel : création d'un poste de Rédacteur à temps complet et mise en stage de l'agent
 - Personnel : recrutement de deux animateurs sous contrat d'avenir pour les ALSH
 - ALSH : annualisation du temps de travail des animateurs permanents
 - Personnel : ratios promus / promouvables
 - Personnel : création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial 1ère Classe

à temps complet

- Piscine : modification des tarifs
 - Voirie : renouvellement du marché à bons de commande
 - Voirie : personnel
 - Ordures ménagères : effacement de dettes
 - Décision Budgétaire Modificative n°1
 - Association « Les Vitrites de Chauvigny-Jardres » : subvention
 - Désignation de Délégués devant siéger à l'Office de Tourisme et au SIMER
 - Commissions de travail
 - Modification de la délibération n° 2014-48 du 30 Avril 2014 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes
 - Projet de démarche de mutualisation de personnel entre EPCI et communes membres : création d'un groupe de pilotage
 - Approbation de soutien de la motion proposée par l'Association des Maires de France
- 23 Septembre 2014 à Lauthiers
 - Spectacle d'oiseaux : Délégation de Service Public simplifiée
 - ALSH : conventions avec les communes de Chauvigny et de Valdivienne
 - Piscine : tarif de location des aqua-bikes
 - Ordures ménagères : effacement de dettes
 - Ordures ménagères : admissions en non valeurs
 - Ordures ménagères : rapport annuel de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
 - Ordures ménagères : déchetterie de Chauvigny : convention de mise à disposition au profit du SIMER dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'équipement
 - SIMER : désignation de deux délégués suppléants
 - Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

- Décision Budgétaire Modificative n°2
- La Banque Postale : ouverture d'une nouvelle ligne de crédit
- Caisse d'Epargne : ouverture d'une nouvelle ligne de crédit
- Fiscalité : Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : fixation du coefficient multiplicateur
- Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes
- Règlement intérieur
- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et/ou de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies dont le syndicat Energie Vienne est le coordonnateur
- Festival d'été : convention avec la commune de Chauvigny
- Contrat Régional de Développement Durable (2014-2016) : action de sensibilisation et d'éveil aux forces d'expressions artistiques des enfants des écoles du Pays Chauvinois pour 2014-2015
- Travaux de voirie communautaire : sollicitation de la subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Départemental (FSID)
- Référent sécurité routière
- 09 Décembre 2014 à Paizay-le-Sec
 - Installation d'un nouveau délégué communautaire
 - Election de nouveaux vice-présidents
 - Régime de Fiscalité Professionnelle Unique
 - Décision Budgétaire Modificative n°3
 - Création d'un Budget Annexe pour le Viennois
 - CIAS : désignation d'un nouveau délégué communautaire
 - CIAS : avance sur la subvention de fonctionnement 2015
 - Association «Office de tourisme du Val de Vienne en Pays Chauvinois» : désignation d'un nouveau délégué communautaire

- Ordures ménagères : SIMER : désignation d'un nouveau Délégué communautaire
- Ordures ménagères : effacement de dettes
- Aménagement numérique : modification statutaire
- Personnel : création d'un poste de rédacteur à temps non complet
- Personnel : création d'un poste d'animateur a temps complet
- Personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation 2eme classe à temps non complet et mise en stage de l'agent
- Personnel : rémunération et régime indemnitaire du technicien territorial
- ALSH : réactualisation du projet éducatif
- ALSH : modification des tarifs de fréquentation

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les services administratifs sont installés depuis Janvier 2010 dans les locaux du siège de la Communauté de Communes situé 11 Rue de l'Essart en ZI de Peuron Nord à Chauvigny.

- Services Techniques :

- Directeur Gilles MANNANT
- Agent Technique Roger LAROCHE

- Service Administratif et Comptable :

- Gestion administrative et financière Catherine SAMIE
- Accueil / Secrétariat Corinne PAQUEREAU
- Comptabilité Sophie MAUDUIT
Fanny PATRIER
et Sarah BEAUPOUX
- Personnel / Comptabilité Sophie BRIGEON

- Service Economique :

(salarié du Pays Chauvinois)

Edouard CHAMAILLARD

- Piscine :

- Directrice Isabelle SCHMID
- Maîtres Nageurs Sauveteurs Jacques CHARLES
Pascale GAULT
Mathieu TESTU
- Agents techniques Jean-François HENAULT
Thibault COUSTARD
- Agent chargé de l'accueil Audrey FERREIRA COELHO
Sophie DESSIOUX

- Accueils de Loisirs Sans Hébergement :
 - Coordinatrice Martine BEJAUD
 - Directeur ALSH Chauvigny Thomas BARON
 - Directrice-Adjointe ALSH Chauvigny Isabelle GRIMAUD
 - Directeur ALSH Valdivienne Christophe HOUR

- Office de Tourisme :
 - Secrétariat / Accueil Céline BAIZE
 - Contrats d'Apprentissages Julie GAILLAUD
 - Marine LEMOINE

- Centre Intercommunal d'Action Sociale :
 - Coordinatrice (depuis Mai) Alexandra AUDRU
 - Secrétariat / Accueil / Epicerie Sociale / Comptabilité Coralie ECHEVARD
 - Secrétariat / Accueil / Atelier cyclos / Aides financières
 - (de Janvier à Juin) Aurore FRAIGNEAU
 - (à partir de Juillet) Véronique GAULT

Afin de pallier aux nécessités de service :

- ✓ la Communauté de Communes recrute du personnel contractuel pour :
 - Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement :
 - 8 à 16 animateurs vacataires pour les mercredis, vacances scolaires (Février, Pâques, Été, Toussaint et Noël) en fonction du nombre d'enfants accueillis ;
 - 1 à 4 agents techniques pour le ménage et la restauration l'été ;
 - La Piscine : 2 personnes durant l'été pour l'accueil, l'entretien et un MNS ;
 - L'Office de Tourisme : 5 personnes durant les mois de Juillet et Août
 - Le Festival d'Été : 4 personnes durant les mois de Juillet et Août.

- ✓ Les Communes de Chauvigny et Valdivienne mettent à disposition du personnel pour les ALSH ;
- ✓ Du personnel technique des Communes de Chauvigny et Valdivienne interviennent à la Communauté de Communes (siège administratif ; Piscine ; ALSH etc).

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> |
|---|

I/ BUDGET PRINCIPAL :

Le Budget Principal 2014 s'équilibrait ainsi qu'il suit en dépenses et recettes et par sections :

Section de fonctionnement : 3 086 284 €
Section d'investissement : 2 160 282 €

En fin d'année 2014 le montant du Prévu (Budget + Décisions Budgétaires Modificatives) s'élevait à :

Section de fonctionnement : 3 131 134 €
Section d'investissement : 2 160 282 €

II/ BUDGET ANNEXE « OPERATIONS ECONOMIQUES » :

Le Budget Annexe « Opérations Economiques » 2014 s'équilibrait ainsi qu'il suit en dépenses et recettes et par sections :

Section de fonctionnement : 389 113 €
Section d'investissement : 2 292 751 €

En fin d'année 2014 le montant du Prévu (Budget + Décisions Budgétaires Modificatives) s'élevait à :

Section de fonctionnement : 396 413 €
Section d'investissement : 2 299 951 €

III/ BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » :

Le Budget Annexe « Opérations Economiques » 2014 s'équilibrait ainsi qu'il suit en dépenses et recettes et par sections :

Section de fonctionnement : 1 169 375 €
Section d'investissement : 279 443 €

En fin d'année 2014 le montant du Prévu (Budget + Décisions Budgétaires Modificatives) s'élevait à :

Section de fonctionnement : 1 169 375 €
Section d'investissement : 279 443 €

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

I/ AMENAGEMENT DE L'ESPACE : SCOT

La Communauté de Communes, lors de sa séance du 06 Octobre 2009, avait décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) et par conséquent de transférer au Syndicat sa compétence SCOT.

Le Conseil de Communauté a désigné, lors de sa séance du 15 Avril 2014, les délégués suivants :

Titulaires : Jean-Luc MAERTEN, Bernard GIRAUD, Gérard DELIS, Jacques DE CREMIERS, Patrick CHARRIER

Suppléants : Patricia LATINI, Gilles MULTEAU, Michel BIGEAU, Michel DAOUT, Julie PIROTTE.

Commission « Vie Economique/Emploi/Commerce/Agriculture/TIC et Tourisme » : Patrick CHARRIER, Bernard GIRAUD et Julie PIROTTE

Commission « Déplacements/Transports et Infrastructures » : Patrick CHARRIER, Jean-Luc MAERTEN et Gilles MULTEAU

Commission « Habitat/Equipements et services à la population » : Patrick CHARRIER, Gérard DELIS et Michel BIGEAU

Commission « Environnement / Aménagement et Cadre de Vie » Patrick CHARRIER, Jacques de CREMIERS et Michel DAOUT.

Les principaux travaux réalisés en 2014 dans le cadre du SCOT du Seuil du Poitou sont, par grand domaine :

- DEPLACEMENTS :
 - o Etude de définition d'un système de transports et de mobilités : finalisation du schéma de mobilité définissant un maillage du territoire par un réseau d'interfaces hiérarchisés (pôles d'échanges), un réseau armature de transports collectifs (lignes de desserte express), des réseaux locaux de rabattement et d'irrigation des bassins de vie (modes alternatifs adaptés aux faibles flux) et un réseau de covoiturage (définition de grands principes, mais non d'un schéma de covoiturage). La finalisation de cette étude s'est accompagnée d'une information générale sur les mobilités à destination notamment des nouveaux élus dans le cadre du mandat actuel, d'un « service après-vente de l'étude »

consistant à en présenter les résultats dans les EPCI intéressés, et de l'étude des prolongements possibles.

- VIE ECONOMIQUE :

- Etude de prospective et de positionnement économique : Consultation, analyse des offres, recrutement d'un prestataire, conduite des étapes 1 (diagnostic) et 2 (scenarios). Le diagnostic stratégique se nourrit d'analyses documentaires, d'exploitations statistiques et de dires d'acteurs. Il met en évidence les atouts et faiblesses économiques du territoire, ainsi qu'une série de leviers du développement économique. Les scenarios prospectifs se basent sur la variation de l'intensité et de l'échelle de coopération territoriale permettant de mobiliser plus ou moins fortement les leviers identifiés dans le diagnostic, afin de configurer un environnement favorable au développement économique sur le territoire. Les incidences territoriales de chaque scenario sont identifiées. Les travaux du Comité de Pilotage de l'étude ont été nourris grâce à l'animation d'un Groupe exploratoire mixant représentant institutionnels, élus, entrepreneurs, économistes et acteurs de l'innovation, à des entretiens individuels avec les acteurs et à l'animation d'un temps d'échange avec les entrepreneurs du territoire.

- ENVIRONNEMENT :

- Identification et hiérarchisation des enjeux dans les différents champs environnementaux du SCOT (paysage et patrimoine, consommation d'espace et densification, énergie et climat, milieux naturels et biodiversité, ressource en eau, risques, nuisances et pollutions), sur la base d'un état des lieux partiel (pré-étude conduite en interne et stage paysage) travaillé avec la commission, qui doit permettre par la suite de guider la réalisation du diagnostic de l'environnement et de l'aménagement du SCOT.
- Engagement d'une seconde convention de subvention avec l'Agence Régionale Evaluation environnement Climat (AREC) dans le cadre de compléments et prolongements du diagnostic Energie et Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire du SCOT du Seuil du Poitou.
- Préparation et signature d'un marché avec la LPO Vienne et Vienne Nature pour la réalisation d'une étude de préfiguration de la Trame Verte et Bleue pour le SCOT.

- HABITAT :

- Réalisation d'un pré-diagnostic habitat en interne permettant d'identifier de grands enjeux dans ce domaine. Première réflexions avec la commission sur la place de l'habitat dans le SCOT, le partage de notions en lien avec l'habitat et les grands questionnements à traiter dans une future étude de définition d'une stratégie habitat.

- URBANISME :

- Examen des dossiers de demande de dérogation préalable à l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de PLU (6 dossiers),

- Etudes des dossiers présentés et participation à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (8 séances),
 - Etude des dossiers et participation aux Commission Départementales d'Aménagement Commercial concernant le SMASP (3 commissions),
 - Suivi de quelques procédures de PLU et de SCOT voisins.
- **COMMUNICATION ET REFLEXIONS TRANSVERSALES :**
- Installation des élus et préparation du nouveau mandat ; rédaction d'un guide à l'attention des élus sur l'élaboration du SCOT du Seuil du Poitou.
 - Réflexion sur les objectifs stratégiques de la communication et de la concertation dans le cadre du SCOT et préparation de la commande à passer à un prestataire chargé d'accompagner le SMASP dans sa stratégie de communication et ses actions de concertation sur le SCOT.
 - Animation de la concertation : actualisation des dispositifs de concertation (Site Internet et points information et concertation ouverts dans les EPCI), recherche d'amélioration du dispositif de concertation et proposition d'actions de communication,
 - Présentation des travaux du SCOT auprès des partenaires ou des EPCI demandeurs, dont la Communauté de Communes du Pays Chauvinois (Conseil Communautaire du 4 novembre 2014)
 - Point d'étape sur l'élaboration du SCOT et établissement d'un calendrier prévisionnel actualisé.

II/ AFFAIRES ECONOMIQUES

Commission du 17 juin 2014 :

1) Aménagement de la phase 2 de la zone de Peuron Sud :

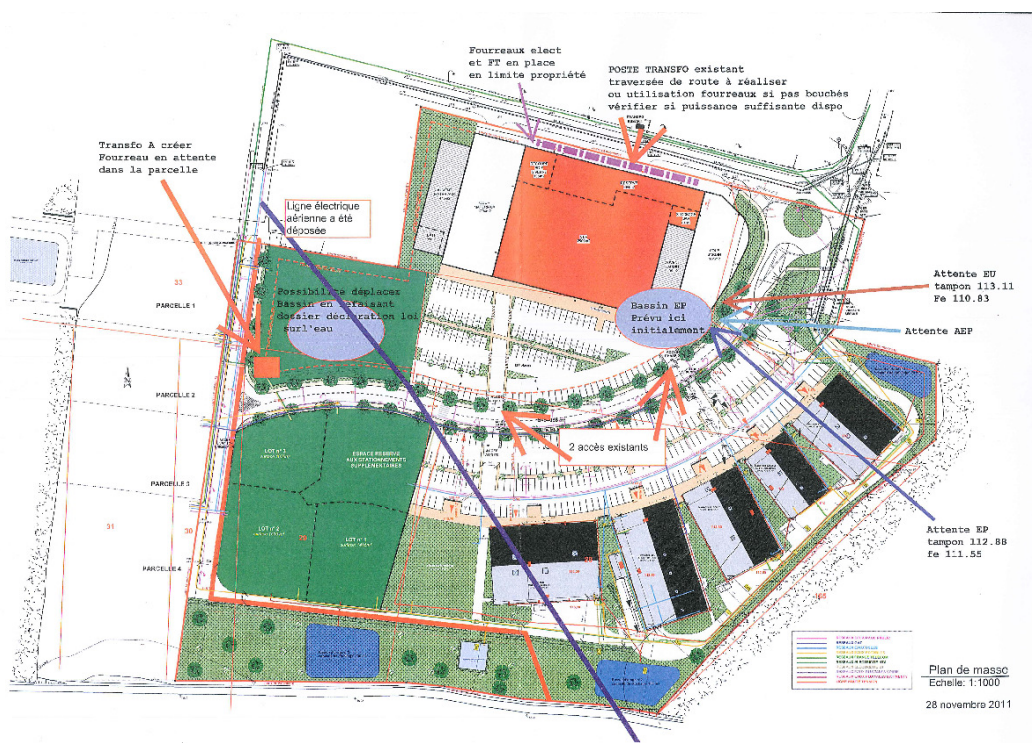
Un compromis de vente a été signé avec la SARL Chessé pour l'aménagement des phases 1 et 2 de la Zone de Peuron Sud en 2005. Prorogé en 2012, celui-ci a expiré en 2014 pour la phase 2.

Suite aux propositions d'installation de deux nouvelles enseignes de la part de Monsieur Chessé, le Conseil de Communauté a décidé de proroger ce compromis de vente tripartite (Communauté de Communes/Ville de Chauvigny/SARL Chessé). En effet, le 26 Février 2013 Yannick Chessé avait informé les Elus de la volonté du groupe IMMOMOUSQUETAIRES (Intermarché) de se réimplanter sur le Chauvinois. La Commission « Affaires Economiques » du précédent mandat avait donné un avis favorable à ce projet à la seule condition que l'aménageur s'engage à trouver une enseigne sportive en complément.

En conséquence, le 10 décembre 2014, IMMO-MOUSQUETAIRES et CHESSE signaient un engagement de 36 mois (prorogable de 24) afin de lancer le projet tel que souhaité par les élus.

Descriptif du projet :

- 1- Création d'un supermarché de 4500 m² (dont 2500 m² d'espace de vente) INTERMARCHÉ, **sans galerie commerciale et sans pompe à essence présentées dans le projet de CDAC**. Le chiffre d'affaires estimé approche les 10 millions d'euros la première année et 12.5 millions d'euros la troisième. Une quarantaine d'emplois sont prévus.
- 2- Création d'une enseigne sportive (SPORT 2000 ou INTERSPORT) de 1200 m² (dont 900 m² d'espace de vente). Le chiffre d'affaires estimés s'élève à environ 1.5 millions d'euros et sept emplois sont prévus.



Si le conseil communautaire donne son accord, le projet de CDAC sera déposé fin juillet 2014. Il faut ensuite prévoir près de 2 ans pour l'instruction, les délais de recours, le permis de construire et les travaux. Une ouverture serait donc possible en 2016.

2) Vente du CAE 2

La SARL MCT, actuellement locataire d'un des 4 blocs du CAE 2 situé ZI de PEURON, nous a fait part de son souhait de pouvoir acquérir le bâtiment complet. Une estimation du bien sera réalisée par les services des Domaines.

Les estimations du TELEPORT 7, des locaux de la communauté de communes et des terrains de Champs Rogis seront également demandées.

Commission du 8 juillet 2014

1) Présentation de l'EPF du Poitou-Charentes (Etablissement Public Foncier) par deux techniciens :

Chaque commune peut contacter cet établissement en cas de besoins et notamment pour le portage du foncier dans le cadre d'un projet de restructuration de centres-bourgs ou autres. De plus, ces besoins peuvent être remontés directement à la Communauté de Communes. En effet, une convention cadre pourrait être signée entre la communauté et l'EPF pour tous projets sur le territoire si cette solution était retenue par le conseil communautaire.

2) Proposition pour la conception d'un plan global de communication à vocation économique par la société BLUE-COM installée à Poitiers :

Intervention de Monsieur Eric AUDRAN, directeur général et Mlle REDAOUIA, chargée de communication & outils WEB.

Cette communication ne se restreignant pas à l'économie uniquement, plusieurs commissions communautaires seront associées à l'étude qui sera menée auprès de plusieurs sociétés. En effet, la communication communautaire pourrait porter sur plusieurs thématiques : économie, tourisme, patrimoine... Un premier devis sera proposé par la société BLUE COM sur différentes propositions.

3) Location du BOX 3 du Centre d'Accueil d'Entreprises 5 :

Présentation de Monsieur Kévin PAULMIER, directeur de la SARL WEB ANIMAUX implantée actuellement à La Châtre.

La commission a validé la candidature de Monsieur PAULMIER pour la location du BOX 3, et a autorisé le président à signer le bail à compter du 1^{er} aout. Le loyer versé sera de 41 € du m² / an soit un loyer mensuel de 1196 € HT.

Enfin, commission économique a été informée du désistement de la société AIRCOM pour la location du BOX 4 du fait de difficultés financières rencontrées au sein de son groupe

4) Questions diverses :

- a- La commission économique est informée de la prochaine date de rencontre avec la délégation du GEC prévue le 23 septembre 2014 à 8h30, salle de réunion de la communauté. Les élus de la CCPC nommés pour cela sont :
 - Joel FAITY
 - Julie PIROTTE (remplacée par Isabelle VAN BRABANDT)

- Patrick CHARRIER
- Gérard DELIS
- Claude FOUCHER
- Le Président CCPC, Gérard HERBERT
- Vice-Président, Bernard GIRAUD

- b- Il est envisagé la visite d'une pépinière d'entreprises avec les élus de la commission éco avec une date fixée a priori dans la première quinzaine de septembre.
- c- La date de la commission générale à laquelle la société CHESSE viendra présenter son dossier pour l'aménagement de la zone de Peuron sud est fixée le 17 juillet 2014 à 18h, salle des fêtes à Chauvigny.

Viennopole

Les acquisitions foncières avancent pour le projet d'aménagement du Viennopole du Planty. Cette future zone d'activités destinées aux entreprises industrielles et artisanales nécessite le dépôt d'un permis d'aménager. Le projet est actuellement bloqué par certains propriétaires qui ne souhaitent pas vendre leurs parcelles. Un dossier de Déclaration d'Utilité Publique est en cours afin de procéder aux expropriations.

1) Préambule :

Située à une vingtaine de kilomètres des agglomérations de Poitiers et Châtelleraut, Chauvigny bénéficie d'un environnement et d'un cadre privilégié, très proche du bassin économique et industriel de Poitiers et de la zone du Futuroscope.

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, et profitant de cette dynamique locale, la Communauté de Communes du Pays Chauvinois a la volonté de renforcer son action en déployant sur son territoire une nouvelle stratégie et de nouveaux espaces dédiés aux activités économiques.

Par un appel à projet, le Conseil Général de la Vienne a décidé de soutenir la réalisation de pôles d'activités structurants sur l'ensemble du territoire dit Viennopôles. La Communauté de Communes fait partie des lauréats retenus par l'avis de la Commission économique du Conseil Général, lui permettant ainsi de bénéficier de la prise en considération de son projet et du soutien financier du Département. Le projet de Viennopôle actuellement en phase d'études, requiert préalablement à la phase opérationnelle le dépôt d'un permis d'aménager. Le terrain d'assiette de ce projet nécessite l'acquisition de plusieurs parcelles, actuellement propriété de propriétaires privés, cadastrées section BS n° 10 ; n°11 ; n°22 ; n°24 ; n°26 ; n°27 ; n°44 ; n°45 ; n°46 ; n°49 ; n°50 ; n°51 ; n°52 ; n°57 ; n°58 ; n°59 ; n°60 ; n°86 ; n°108. Cette opération est donc soumise à diverses autorisations en application de la législation en vigueur :

- Au titre de l'article L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement (issus de loi sur l'Eau)
- Au titre des articles R.11-3 et R.11-14-1 à R.11-14-15 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

2) L'enquête parcellaire :

L'enquête parcellaire a pour but :

- De déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet déclaré d'utilité publique,

- D'identifier exactement leurs propriétaires.

Le dossier d'enquête parcellaire comprend :

- Un plan parcellaire identifiant sans confusion le périmètre des parcelles pouvant faire l'objet d'une expropriation,

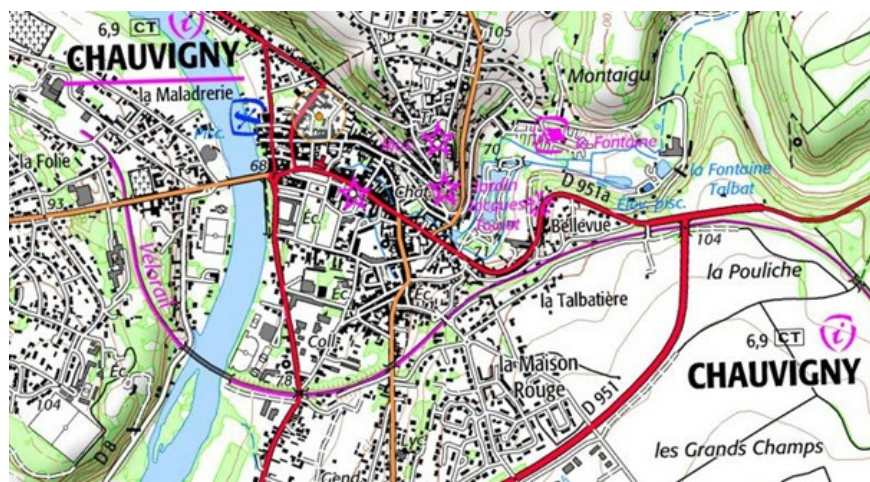
- La liste exhaustive des propriétaires. Celle-ci est établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre, à l'aide des renseignements délivrés par le conservateur des hypothèques ou par tout moyen. Elle doit mentionner les noms, prénoms, date de naissance et domicile des propriétaires, la désignation cadastrale du terrain à acquérir (section, numéro au plan cadastral, lieu-dit, surface totale en dissociant surface à acquérir et surface restante). L'autorité expropriante doit informer l'ensemble des propriétaires du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie par notification individuelle sous pli recommandé avec avis de réception au moins 15 jours avant le dépôt : article R11-22 du code de l'expropriation. Cette notification oblige le propriétaire destinataire à transmettre toute information sur son identité ainsi que des informations sur son conjoint (R11-23 du code de l'expropriation).

Une fois la clôture de l'enquête et la signature du registre effectuées par le Maire (article R11-25 du code de l'expropriation), le dossier est transmis au commissaire enquêteur. Postérieurement à la clôture de l'enquête, le dossier comprenant l'avis du commissaire enquêteur est transmis au Préfet pour qu'il déclare cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont l'acquisition est poursuivie par l'administration. L'arrêté de cessibilité, comprenant la désignation de l'immeuble, la désignation des propriétaires expropriés et des indications relatives au projet et aux travaux réalisés, doit être transmis au Juge de l'expropriation dans le délai de 6 mois sous peine d'être caduc. Le Préfet saisit le juge de l'expropriation dans les six mois à compter de la prise de l'arrêté de cessibilité. Par ordonnance, le juge de l'expropriation prononce le transfert de propriété au bénéfice de l'expropriant. Dans le cas présent, le transfert de propriété interviendrait au profit de la Communauté de Communes en tant qu'autorité expropriante.

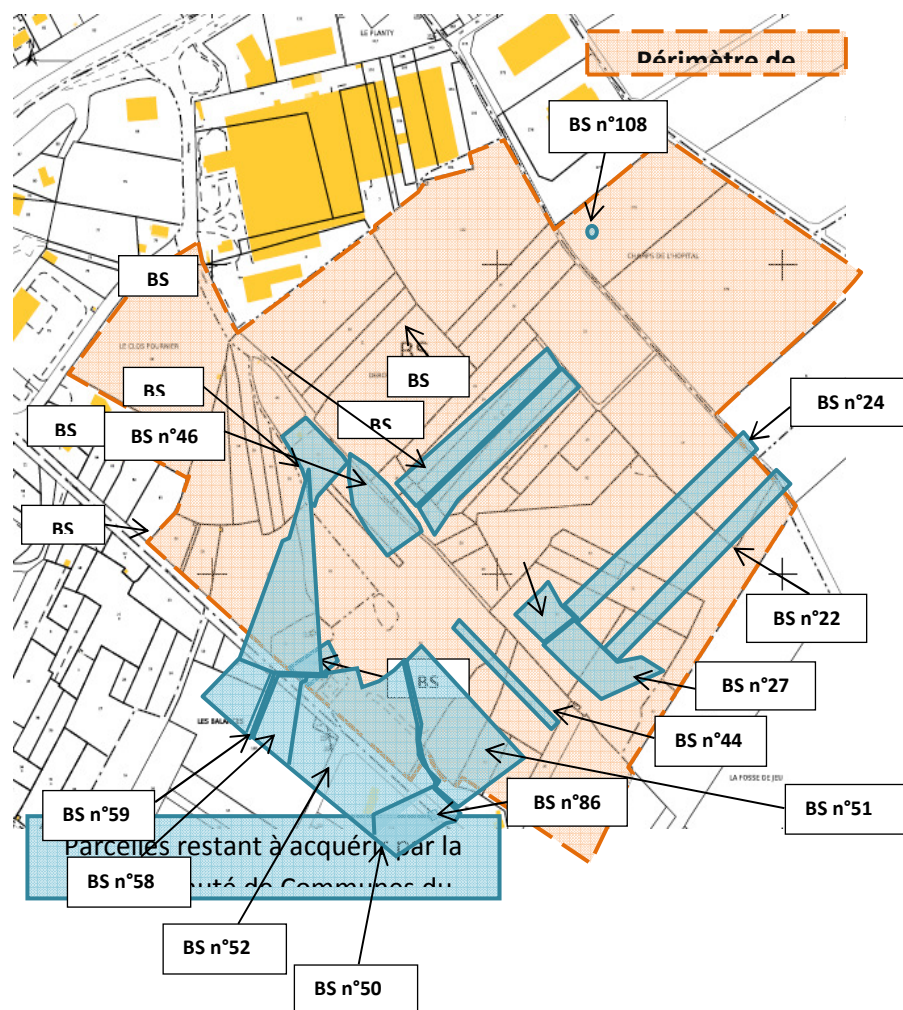
3) Plan de Situation :

Localisation de la zone d'activités du Planty

(extrait du plan cadastral situant la zone du Planty à Chauvigny)



Commune de Chauvigny et localisation des parcelles restant à acquérir.



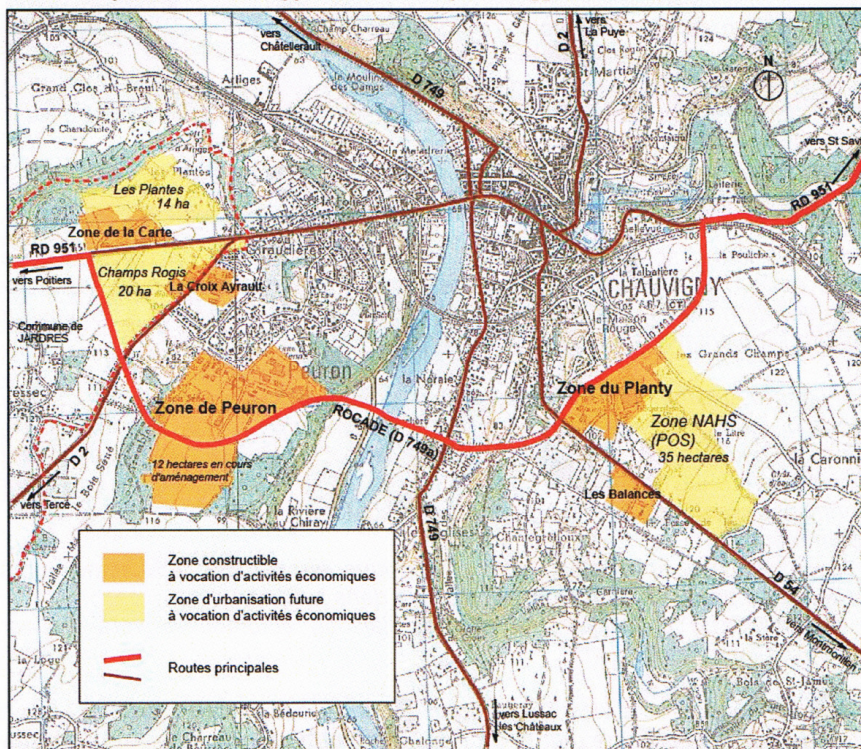
4) Notice explicative :

Motifs de l'Opération

La Communauté de Communes du Pays Chauvinois souhaite développer sur son territoire une nouvelle stratégie de développement économique au travers du développement d'une de ces zones d'activités existante.

Lauréate de l'appel à projet lancé par le Département en 2007, elle s'inscrit pleinement dans une démarche qualitative et innovante au travers du projet de création de Viennopôle dans le prolongement de la zone actuelle du Planty. La zone du Planty bénéficie d'une bonne situation géographique : elle s'inscrit en effet au croisement de la RD 54 (en direction de Montmorillon) et de la RD 951 (ancienne RN 151, qui dessert Le Blanc et au-delà Châteauroux). La fonction de transit de ces différents axes ne s'est jamais démentie depuis le Moyen Age.

Le potentiel de développement économique de l'agglomération de CHAUVIGNY

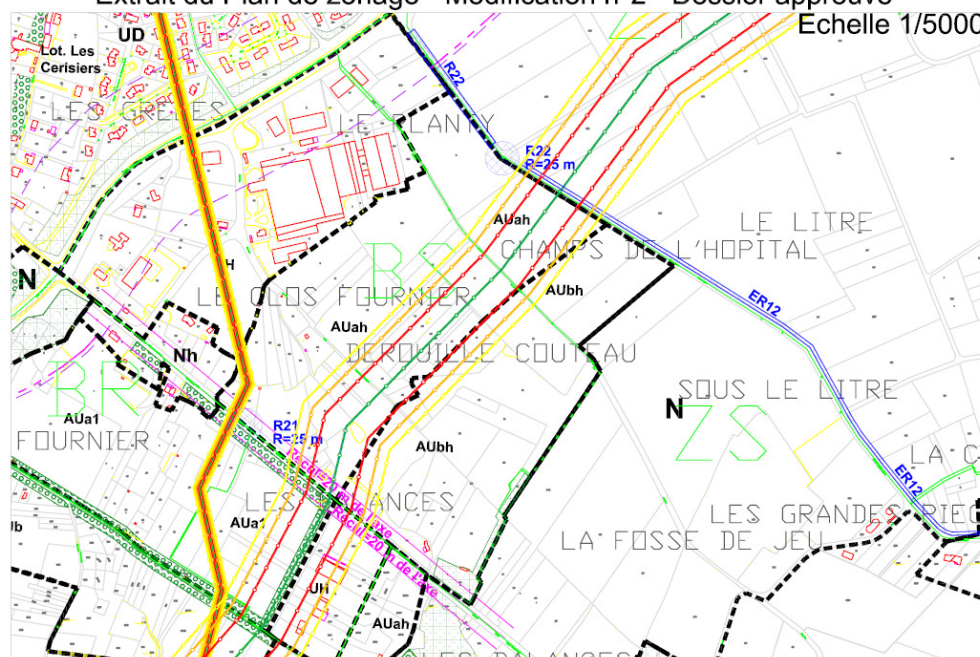


On y dénombre 6000 véhicules/jour sur la RD 54 et 12000 sur la RD 951. La situation de cette zone présente en outre, l'avantage d'offrir un équilibre entre les différentes zones d'activités réparties en périphérie de la ville (carte ci-dessous).

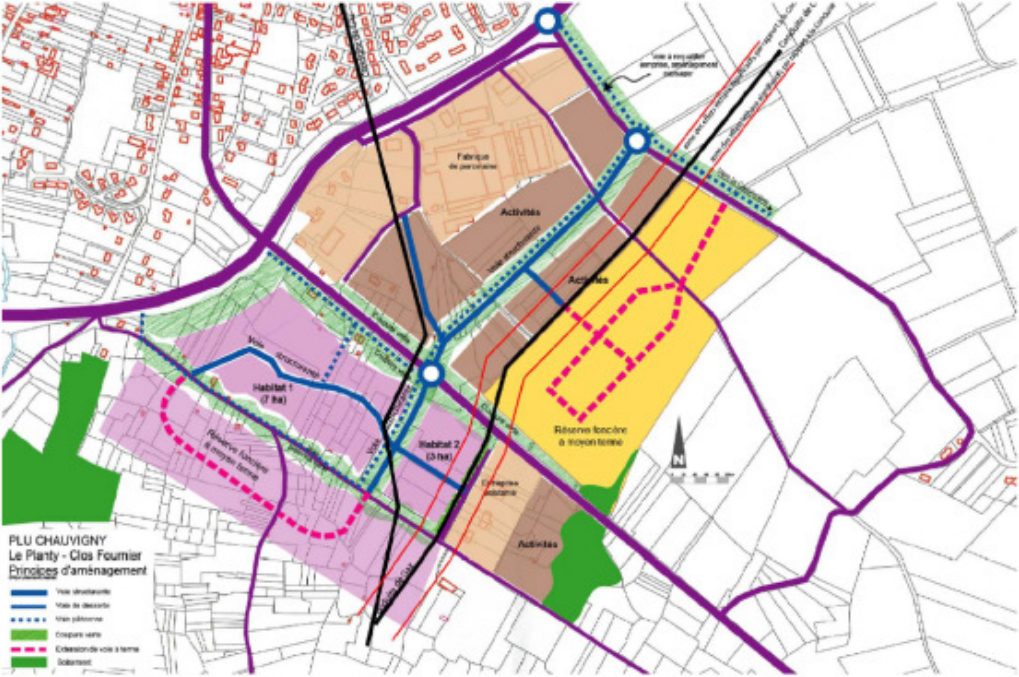
La zone du Planty est issue d'une procédure de ZAD. L'ancien Plan d'Occupation des Sols prévoyait que cette zone soit considérablement agrandie pour accueillir des activités artisanales et industrielles.

Extrait du Plan de zonage - Modification n°2 - Dossier approuvé

Echelle 1/5000



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a conservé cette idée et l'a traduite par un projet d'extension, en deux temps, afin d'ouvrir à l'urbanisation environ 30 hectares. Le PADD, les Orientations d'aménagement et le zonage (zone AUah et AUbh) affirment cette volonté.



Extrait du schéma d'aménagement

Présentation du terrain d'assise du projet

Le terrain d'assise du projet est présenté au travers des photographies ci-dessous. Il est majoritairement occupé par des parcelles agricoles cultivées, et, pour la partie située à l'ouest, morcelé par des parcelles privées en friche ou composées de jardin de culture.



Etat du terrain relevé en juillet 2012

En 2013, la Communauté de Communes a accueilli deux nouveaux bâtiments le long de la route de la Carronière, débutant par ces projets, l'urbanisation de la frange agricole actuelle.



Etat du terrain relevé en octobre 2013

Contexte économique et choix de développement de la Zone du Planty

Les zones économiques du secteur :

En périphérie du centre-ville de Chauvigny plusieurs zones d'activités se sont développées :

Tout d'abord, il convient de citer la zone commerciale de LA CARTE bien qu'implantée sur la commune riveraine de JARDRES, elle se situe aux portes de CHAUVIGNY et accroît ainsi l'effet d'axe commercial de la route de POITIERS. Cette zone, de compétence intercommunautaire, doit s'étendre au nord pour accueillir de nouveaux commerces. L'enseigne BRICORAMA commencera les travaux de construction d'un magasin de 5000 m² à cet endroit en septembre 2015. Taux de remplissage : 100 %

Dès l'entrée de ville, sur la route de POUILLE qui relie la RD 951 et sa Rode, on trouve la petite zone de LA CROIX AYRAULT où sont installées une douzaine d'entreprises sur le site d'une ancienne usine.

A l'avenir, la zone de Champs Rogis de l'autre côté de la voie, et donc sur la commune de Jardres, devrait constituer une zone de superficie supérieure (20 ha) consacrée au tertiaire. Cette future zone est de compétence communautaire. Etant donné le zonage AUa2 de la zone de Champs Rogis, la Communauté de Communes n'est pas autorisée à procéder à l'aménagement de cet espace (cf. Loi Allure).

Puis plus loin s'étend surtout le POLE DE PEURON réparti en zones nord et sud. Desservi par la RD 951, son accès est facilité par la Rode. Il s'est étendu de façon significative ces dernières années autour de 2 hôtels d'entreprises (CAE 1 et CAE 2). La zone de Peuron Sud, où se situe le Téléport 7, accueille des commerces tels que garage, concession automobile, magasin de meubles, jardinerie et, depuis l'été 2008, un ensemble commercial de discount (alimentation, vêtements, chaussures, cadeaux) qui contribue à dynamiser fortement la zone. Le téléport quant à lui accueille aujourd'hui le pôle territorial sud de la DDT ainsi que la toute nouvelle entreprise de fabrication de lingerie CDB&Cie. Une surface commerciale constituée d'un Intermarché et d'un magasin de sport devrait se créer au cœur de la zone en 2016. Taux de remplissage : 85 % Actuellement, l'intercommunalité ne dispose plus d'espaces à vocation industrielle et artisanale. Seuls des espaces à vocation d'activités commerciales et de services sont disponibles.

Ce constat encourage les élus à développer une zone complémentaire permettant de répondre, en premier lieu, aux besoins de développement endogène (Artisanat local), et en second lieu, aux éventuels projets de développement exogène (prospection).

Au-delà, après la traversée de la Vienne, au croisement de la Rode et de la route de MONTMORILLON, la ZONE DU PLANTY accueille déjà quelques entreprises dont les deux plus importantes de la commune, la SA DESHOULLIERES (porcelaine) et la SA BOUTILLET (BTP). La zone du Planty est issue d'une procédure de ZAD. L'ancien Plan d'Occupation des Sols prévoyait que cette zone soit considérablement agrandie pour accueillir des activités artisanales et industrielles. Le Plan Local d'Urbanisme a conservé cette idée et l'a traduite par un projet d'extension, en deux temps, afin d'ouvrir à l'urbanisation environ 30 hectares. Le PADD, les Orientations d'aménagement et le zonage (zone AUah et AUbh) affirment cette volonté communale.

Le développement de la Zone du Planty : une nécessité économique :

Actuellement limitée dans ses possibilités d'offres pour des entreprises industrielles et artisanales, la Communauté de Communes souhaite pouvoir remédier à cela en développant la Zone du Planty et en axant cette démarche de développement économique autour de deux thèmes principaux : Eco-constructions & Eco-mobilités.

La situation géographique de cette zone d'activité ainsi que la nature des terrains au sens des orientations d'aménagement du PLU en vigueur sont deux atouts convergeant positivement vers cette nécessité de développement de cet espace.

La concertation intercommunale a permis de valider globalement le projet de développement de la zone existante du Planty. Actuellement, le foncier disponible

sur l'intercommunalité ne permet pas de proposer de solution de développement de nouvelles zones économiques.

De plus, le Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire Numérique (SDATN) qui prévoit la réalisation de travaux pour la mise en place de la fibre optique au service des entreprises, a fait le choix, via une concertation à l'échelle de l'intercommunalité, de développer le passage de cette nouvelle technologie sur la zone du Planty.

Ce choix est un facteur d'attractivité important que la Communauté de Communes ne peut financièrement pas développer ailleurs sur l'ensemble du territoire.

Le projet de Viennopôle concerne une surface globale de 30 ha. Cependant, la demande actuelle ne nécessite pas d'ouvrir l'intégralité de cet espace au détriment des cultures agricoles toujours exploitées (les terres agricoles concernées par la première tranche, ont, elles, été achetées aux propriétaires exploitants de ces parcelles. Ces derniers poursuivant l'exploitation des terres concernées jusqu'à la réalisation des travaux).

Nécessité de la procédure d'Expropriation :

Depuis Avril 2012, la Communauté de Communes du Pays Chauvinois œuvre activement vers une négociation amiable d'acquisition des terrains privés, dont l'usage est uniquement à des fins de jardins d'agrément. Il est à noter qu'aucunes des parcelles concernées par une éventuelle expropriation ne fait l'objet de cultures agricoles.

Malgré plusieurs propositions financières, sept propriétaires refusent catégoriquement toute possibilité de vendre.

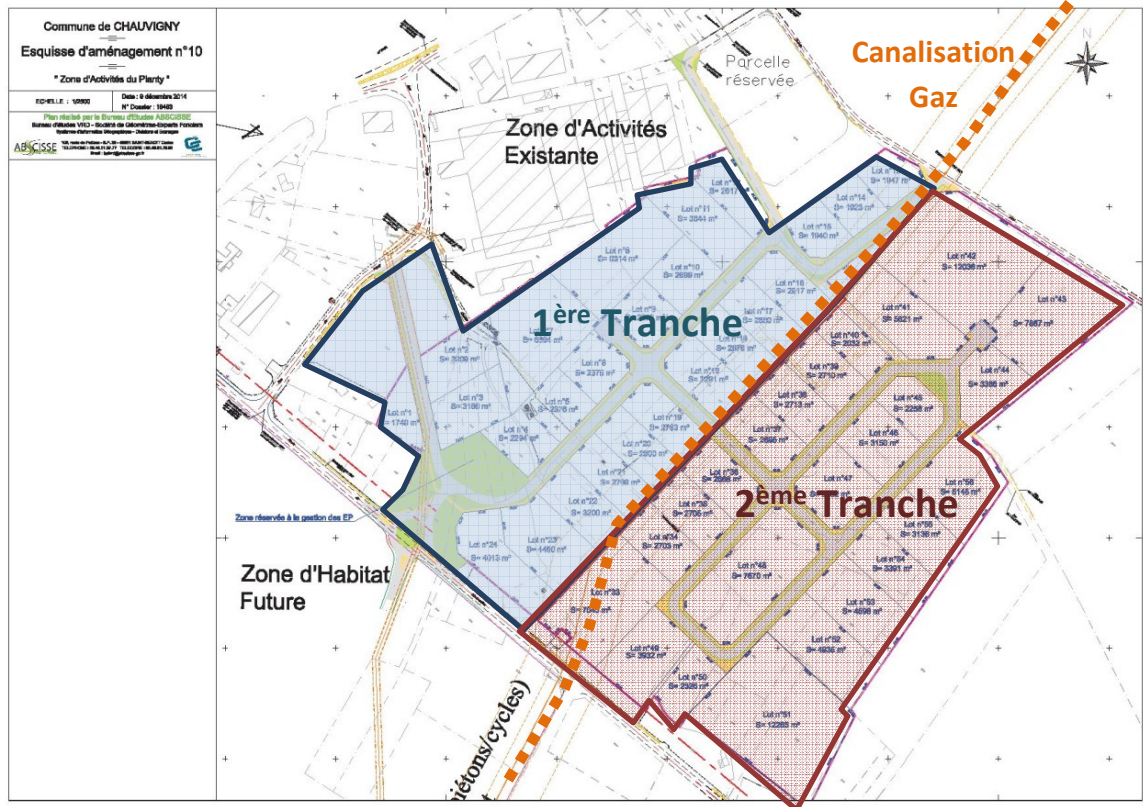
Aux vues des contraintes techniques de ce projet, et en l'occurrence, de la nécessité de son développement primaire côté route de Montmorrillon (pour la réalisation des ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales, la mise en place du poste de refoulement des eaux usées, et l'accès viaire principal), il apparaît indispensable pour le début de l'exécution des travaux, d'acquérir les parcelles concernées. La voie d'expropriation apparaît désormais comme un ultime recours du fait des nombreuses négociations entreprises depuis plus de 2 ans.

5) Caractéristiques principales des principaux ouvrages :

L'établissement des caractéristiques principales des ouvrages les plus importants a pour but de renseigner sur l'importance, la nature et la localisation des ouvrages les plus conséquents.

Dans le cas présent, il s'agit à la fois d'ouvrages techniques permettant la viabilisation de la zone et la création de nouvelles voiries.

Le projet de Viennopôle destiné à l'accueil de nouvelles entreprises dans le prolongement de la ZA du Planty prévoit une opération en deux temps, comme présenté sur le plan d'aménagement ci-dessous :



Au-delà de la jonction avec la zone actuelle du Planty qui induit un prolongement de l'espace bâti à proximité immédiate du site existant, ce découpage en 2 tranches est défini selon les éléments suivants :

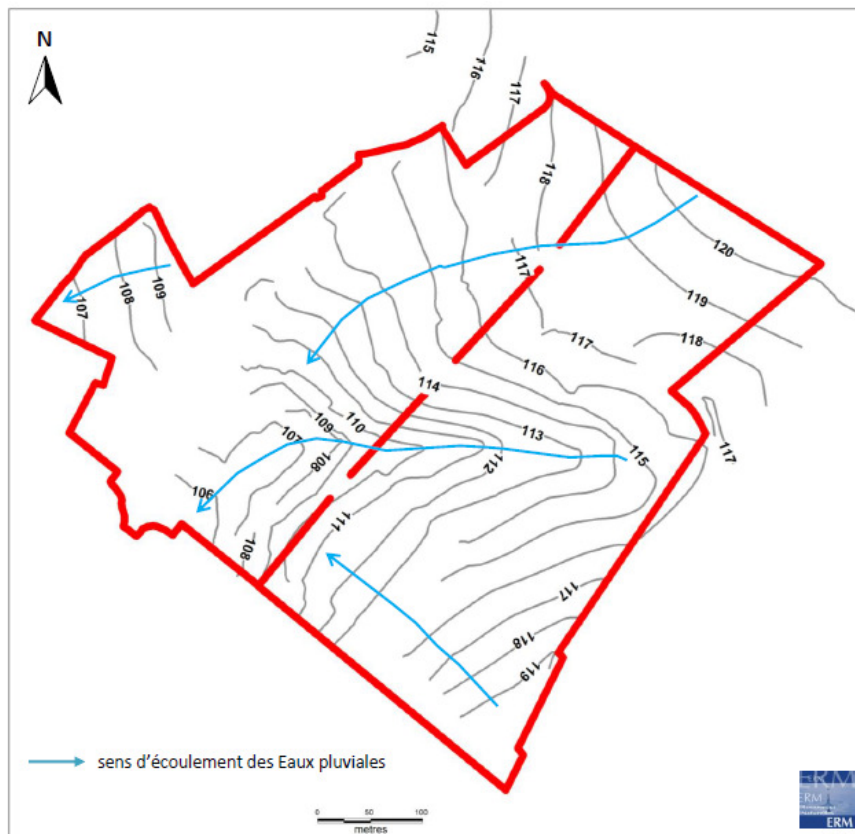
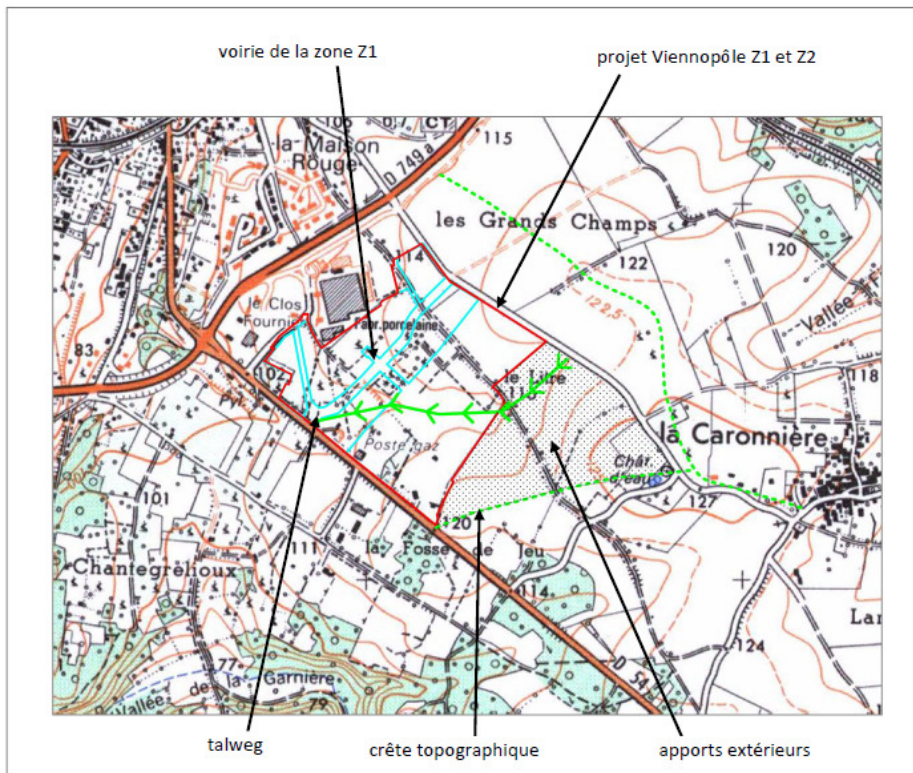
- Présence d'une canalisation de transport de gaz.

Le terrain d'assiette du projet est traversé par 2 canalisations de transport de gaz, dont une majeure (représentée sur le plan d'aménagement ci-dessus). Les contraintes des zones d'effets létaux définies par ERDF rendent les espaces situés à proximité non constructibles ou sous conditions très restrictives. C'est pourquoi, le parti-pris d'aménagement a été de privilégier des espaces de type « fonds de parcelles » pouvant servir de zones de gestion des eaux pluviales ou espaces de stockage ou de stationnement. Cette canalisation induisant une servitude d'accès pour l'entretien, cette solution s'en trouve ainsi bénéfique. De plus, la fragilité de cette canalisation induit des protections conséquentes pour permettre une circulation la traversant. Une seule traversée est donc envisagée dans le plan d'aménagement.

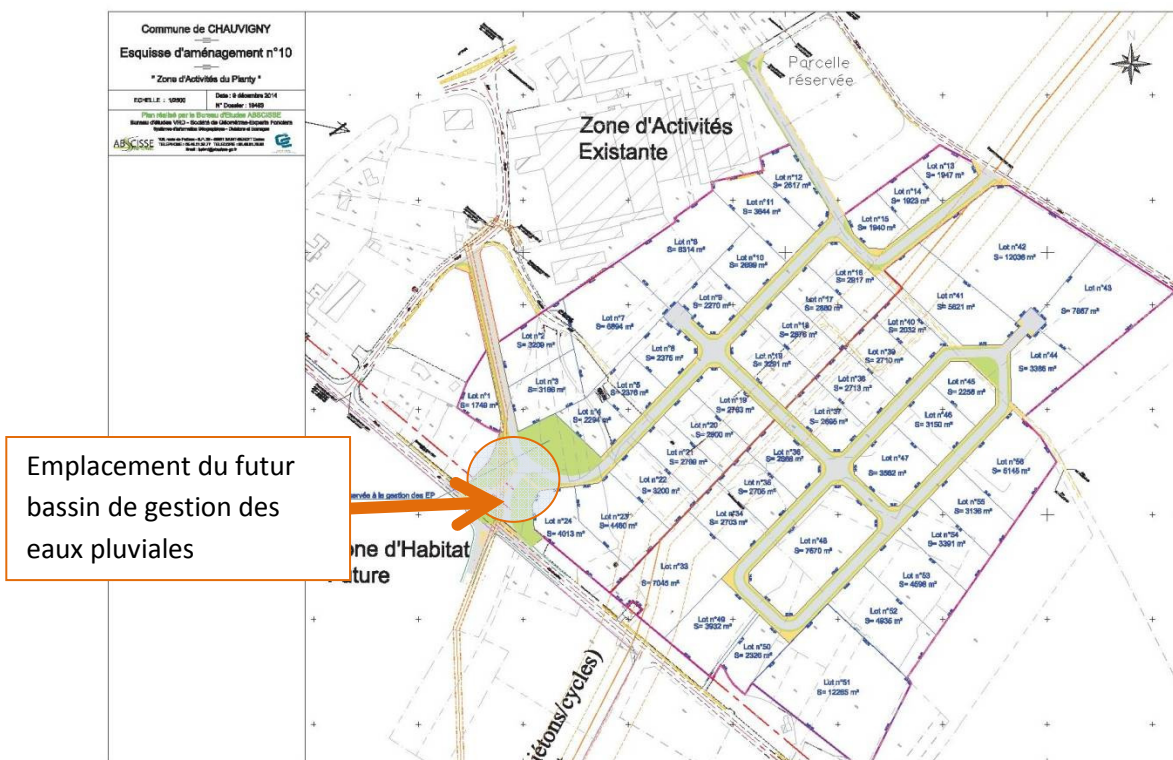
- Topographie et réseaux

Le terrain d'assise est situé en partie dans un talweg reportée sur fond IGN présenté ci-dessous.

Le relevé présenté ci-dessous présente les courbes topographiques sur la zone d'étude :



Les apports en eau sur le terrain vont nécessiter la création d'ouvrages techniques, notamment la création d'un bassin d'orage, qui sera situé en point bas du terrain, probablement sur les parcelles cadastrées n° BS 60 et 57.

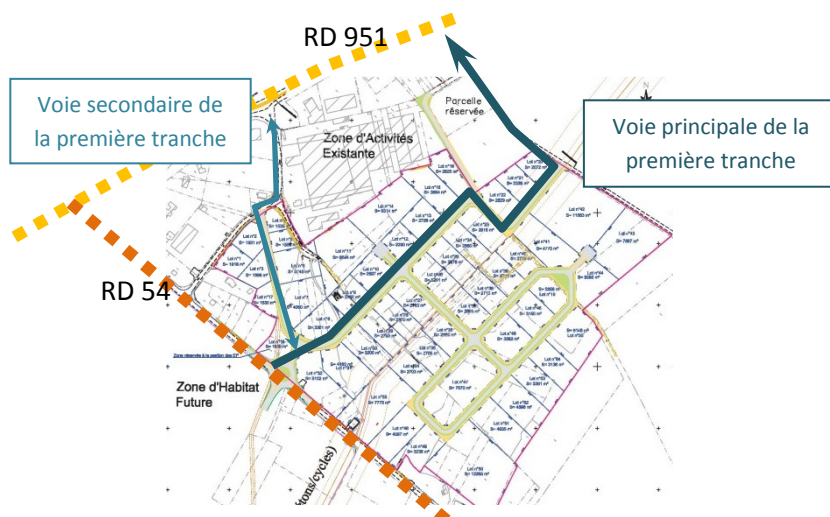


La première tranche fera l'objet de la mise en place de l'ensemble des ouvrages techniques nécessaires à la desserte en réseaux de la totalité de la zone. Notamment la réalisation du bassin d'orage, et également la mise en place d'un poste de relevage des eaux usées, du fait de la topographie du site.

- Voiries de desserte

L'accès principal au Viennoépôle se fera depuis l'axe de la RD 54 en direction de Montmorillon grâce à un giratoire.

L'allée desservant la première tranche d'aménagement reliera la route de la Carronière afin de créer un bouclage avec la RD 951.



La voie secondaire permettra de relier le Viennopôle à la ZA du Planty depuis l'intérieur des secteurs.

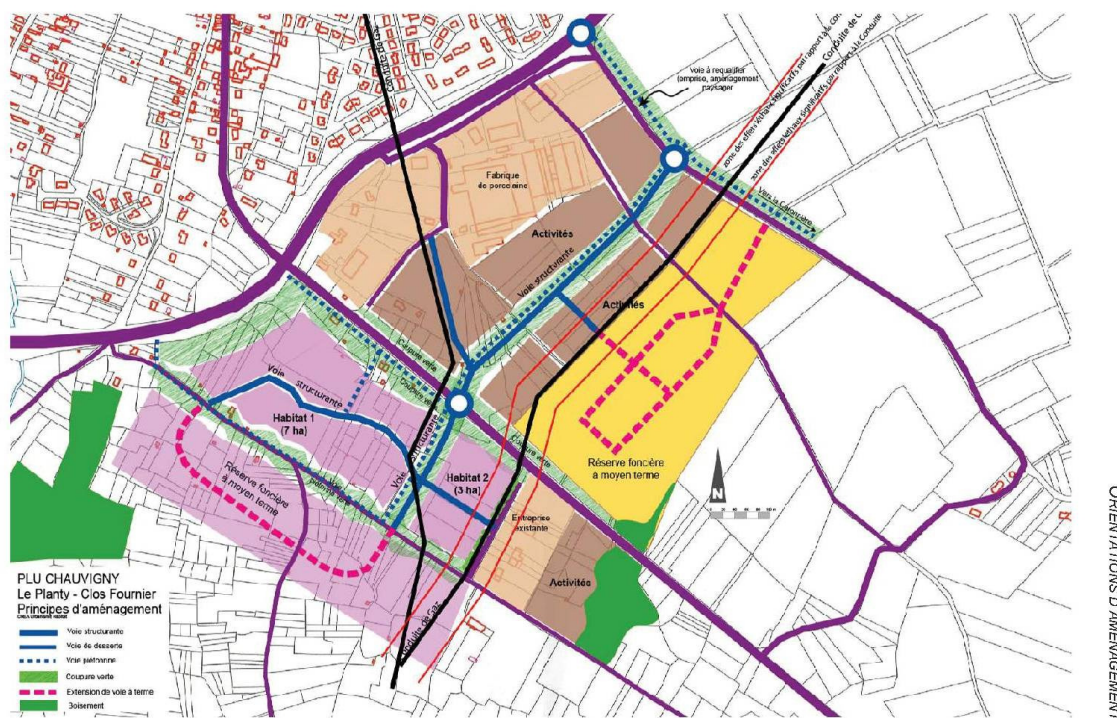
Dans le cadre de l'aménagement de la 1^{ère} tranche, les chemins ruraux seront supprimés, mais, les accès aux parcelles hors du périmètre seront rétablis.

Les lots définis sur le plan d'aménagement répondent à une exigence en termes de surfaces et de répartition répondant au cahier des charges des Viennopôles édicté par le Département.

- Traitement Environnemental et Paysager

Les principes d'aménagement visent à assurer la qualité des espaces publics.

Aux abords de la route de Montmorillon ainsi que le long de la voie structurante desservant la première tranche, une marge de recul doit permettre un aménagement paysager, conformément aux préconisations du schéma d'aménagement du PLU (cf. plan ci-dessous).



Au-delà de ces orientations réglementaires, l'accent est mis sur la qualité des espaces publics dont l'accompagnement paysager sera prioritaire. Le règlement du futur Permis d'Aménager permettra également de renforcer l'aspect qualitatif du cadre de vie des salariés. Une sensibilisation sera faite à l'ensemble des futurs acquéreurs.

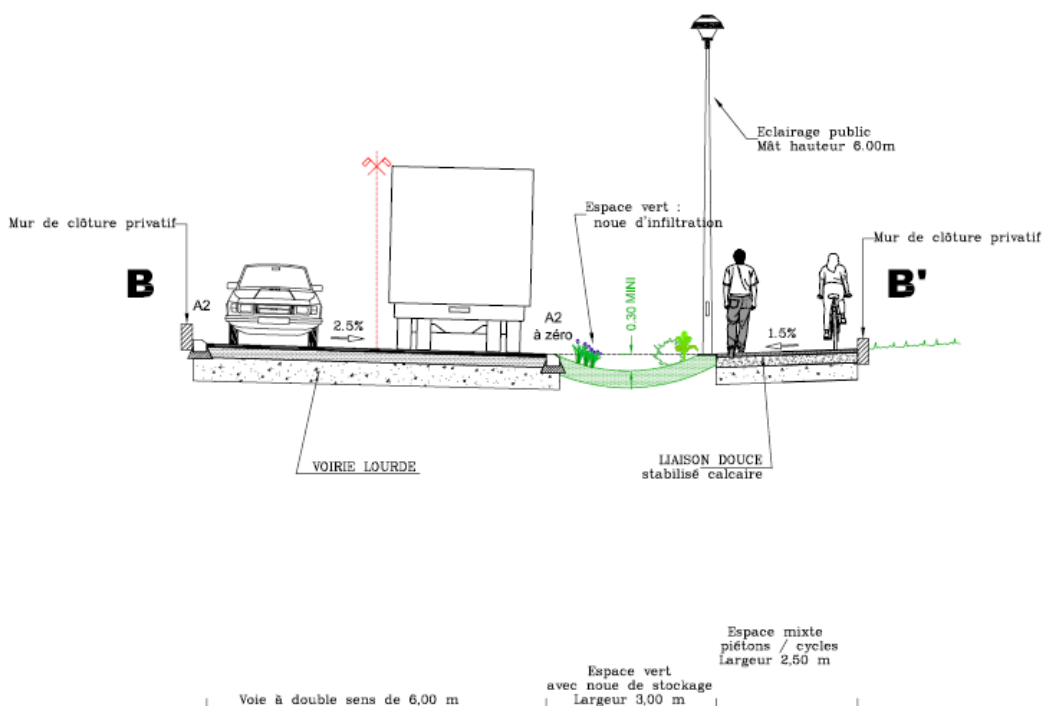
L'ensemble des clôtures sera accompagné de plantations limitant ainsi l'impact visuel rectiligne aux abords des parcelles.

Les plantations, sous forme de coulées vertes, participeront également au développement de la biodiversité du site, réduite actuellement du fait de l'exploitation agricole de la majorité des terres.

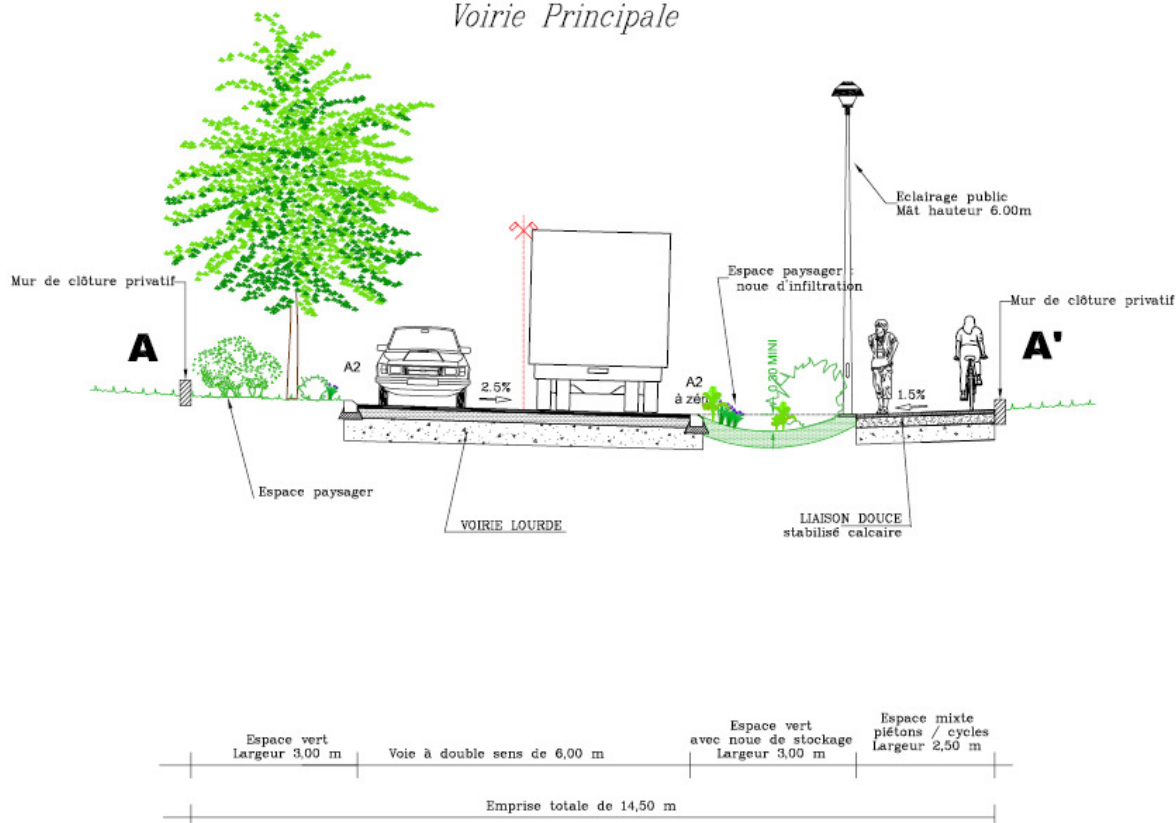
Les cheminements piétons et circulations douces seront au cœur du projet, sécurisées des axes de circulations des véhicules et agrémentées de plantations.

Les coupes présentées ci-dessous présentent les profils de voirie envisagés :

Voirie Secondaire



Voirie Principale



Le terme de PARC d'activités sera à privilégier en comparaison à la notion de ZONE d'activités. La qualité des espaces publics et privés favorisera de bon développement social et économique de ce secteur.

Enfin, la notion d'économie d'énergie sera également un facteur important pris en compte dans l'aménagement du Viennois. L'éclairage public sera composé de lampes à LED, favorisant cette diminution énergétique.

6) Appréciation sommaire des dépenses :

| OBJET | MONTANT ESTIMATIF |
|---|--------------------------|
| Acquisitions foncières restant à réaliser par expropriation | 30 150,00 € |
| Travaux | 1 333 000,00 € |
| Etudes | 100 000,00 € |
| Frais notariaux | 50 000,00 € |
| TOTAL | 1 513 150,00 € |

III/ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La compétence a été transférée au SIMER. Toutefois la Communauté de Communes l'a gardée dans ses statuts afin de continuer à percevoir la redevance.

La Communauté de Communes verse une contribution au SIMER deux fois par an et continue à percevoir la redevance.

La facturation est établie par semestre sur la base de la redevance en vigueur pour les ménages, en fonction du nombre de passages hebdomadaires.

Le Comité Syndical du SIMER a fixé pour 2014, lors de sa séance du 25 Novembre 2013, les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et a déterminé le montant des contributions dues par les Collectivités.

- Pour les particuliers :

- Collecte en porte à porte :

- 2 collectes / semaine : 222 € / an ; 111 € / semestre

- 1 collecte / semaine : 178 € / an ; 89 € / semestre

- Collecte en bac de regroupement :

- 2 collectes / semaine : 178 € / an ; 89 € / semestre

- 1 collecte / semaine : 169 € / an ; 84,50 € / semestre

La facturation est établie par semestre sur la base de la redevance en vigueur pour les ménages, en fonction du nombre de passages hebdomadaires.

- Pour les professionnels et les collectivités :

- Le montant de la REOM comprend :

- Une part fixe, fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets :

- 2 collectes / semaine : 222 € / an ; 111 € / semestre

- 1 collecte / semaine : 178 € / an ; 89 € / semestre

- Une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

La contribution de la Communauté de Communes au SIMER s'élève à 1 027 776,00 € HT pour 2014.

La marge dont bénéficie la Communauté de Communes pour faire face aux impayés est maintenue comme l'an passé à 4% du montant du produit attendu des redevances.

Les appels à contribution semestriels sont effectués à compter du 1^{er} Mai et du 1^{er} Novembre avec deux titres fixés respectivement à 70% et 30% du montant semestriel.

IV/ VOIRIE

Dans le cadre du programme de voirie 2014, le montant total des travaux réalisés s'élève à 819 981,20 € TTC.

Nota : un certain nombre d'opérations n'ont pu être réalisées en 2013 pour diverses raisons et ont donc été reportées sur 2014 pour un montant de 40 000 € TTC.

Le programme 2014 concerne :

- La Chapelle Viviers : La Cartaudiere

- Chauvigny :
 - Rue Saint Pierre
 - Rue de Mazere
 - Parkings St Martial et des Guiraudières
 - La Caronnière ; Le Château d'Eau ; Les Granges ; La Brigere
 - Le Breuil
 - Traversée de route Avenue Moulin des Dames

- Fleix :
 - Trottoir devant la Mairie
 - Rue de la Vilnière à la rue de l' Eglise

- Jardres :
 - Chemin de la Mastalière

- Leignes sur Fontaine :
 - Route de la Chaume
 - Rocade
 - Travaux de revêtement sur diverses voies

- Paizay le Sec :
 - De la Rousselière à Peublon
 - Des Charbonnières à la limite de la commune

- La Puye :
 - Bourg de Cenan
 - La Carthauderie
 - Les Trois Fosses

- Sainte Radegonde : - Village du Monteil

- Valdivienne : - La Chevrolière
 - La Coulonnière
 - Travaux sur diverses voies (La Boussée au Voleur ; Le Temple ; Salles ; Les Granges)

V/ EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

- **Piscine communautaire :**

Fréquentation : 63 448 entrées dont

- Public : 20 862
- Scolaires : 16 743 dont
 - 8 051 des écoles de la Communauté de Communes
 - 6 032 des écoles hors Communauté de Communes
 - 2 660 du Collège
- Associations : 25 843 :
 - * USC E.N. : 3 822
 - * USC N.V. : 3 348
 - * USC Comp. : 3 548
 - * USC Aqua Baby : 7 844
 - * CAP (Gym Aquatique) : 1 677
 - * Aqua Gym CCPC : 1 105
 - * Aqua Senior : 1 926
 - * UNSS : 479
 - * ALSH : 297
 - * Aqu'attitude : 313
 - * Aqua bulles : 165

* Canoë Kayak : 132

* Plongée : 1 187



Investissements :

- Remplacement des galets de la couverture
- Acquisition de deux vélos aquatiques
- **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :**



VALDIVIENNE

La Communauté de Communes gère l'ALSH « LE MONDE DE TOUT LE MONDE » à CHAUVIGNY depuis 2003 et « LA MAISON BLEUE » à VALDIVIENNE depuis septembre 2013.

Les deux ALSH du territoire sont complémentaires : quand l'un est fermé l'autre est ouvert (sauf à NOEL la deuxième semaine des vacances scolaires les deux structures sont fermées).

L'accueil de Chauvigny accueille les enfants à partir de la date anniversaire des 3 ans depuis le 1^{er} octobre 2014 et jusqu'à la date anniversaire des 12 ans.

Valdivienne accueille les enfants dès la scolarisation et jusqu'à l'entrée au collège ou la date anniversaire des 12 ans.

Les tarifs sont identiques dans les deux structures. Ils sont revus tous les 2 ans en conseil communautaire, ils sont établis en fonction du quotient familial des familles.

Il y a un tarif pour les personnes qui résident au sein de la Communauté de Communes, et un tarif hors Communauté de Communes.

Les ALSH répondent aux exigences réglementaires :

Ils sont déclarés à la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale),

L'organisation générale est définie dans le Projet Educatif, projet de l'organisateur légal et réglementaire.

Il affirme le caractère éducatif des accueils, c'est un engagement, une référence en matière éducative, culturelle, sociale.

Il définit les moyens humains, matériels et financiers.

C'est le document de référence pour les personnels (direction, animation), un des fondements des relations entre l'organisateur et le personnel, il oriente les équipes pour la mise en œuvre optimale des actions éducatives.

C'est un document à destination des familles,

Un outil de suivi et de conseil pour les conseillers et inspecteurs DDCS et autres institutions, CAF et MSA.

Il est réactualisé régulièrement en commissions composées d'élus et de techniciens : coordinatrice et directeurs ALSH. Il est adopté en conseil de communauté et signé par le Président de la CCPC.



VISITE DES ADMINISTRATEURS DE LA CAF LE 09 JUILLET 2014 LA MAISON BLEUE

La CAF de la Vienne est notre principal partenaire financier, nous avons un contrat enfance jeunesse, et des conventions de financement et d'objectifs qui nous permettent de percevoir des prestations liées au nombre d'heures d'accueil. En 2014 nous avons réalisé 69 904 heures pour l'ALSH de CHAUVIGNY, Et 23 520 heures pour l'ALSH de VALDIVIENNE.

Pour 2014 le montant de l'aide financière de la CAF s'élève à :

CHAUVIGNY : 39 853 € pour le contrat enfance jeunesse, 42 147 € de prestations
VALDIVIENNE 13 597 € pour le contrat enfance jeunesse, 31 403 € de prestations.

Les accueils de loisirs répondent principalement à un besoin de garde pour les familles, mais c'est aussi un lieu éducatif et ludique dans lequel l'enfant évolue en fonction de son âge, de ses aptitudes et de ses besoins. L'ALSH permet de faire vivre et de développer les valeurs de l'amitié, de l'égalité des sexes, de l'autonomie, de la démocratie, du respect de soi-même et des autres. A l'opposé nous voulons lutter contre tout ce qui entretient le racisme, la violence, la désespérance, l'égoïsme, la résignation, l'exclusion. Les ALSH sont affiliés aux FRANCAS de la Vienne, et font vivre les valeurs de l'Education Populaire « Eduquer pour tous et par tous ».

Les équipes ne proposent pas d'activités occupationnelles, mais organisent les temps d'accueil autour de thématiques, avec des animations et sorties qui permettent aux enfants de découvrir de multiples activités manuelles, artistiques, sportives, liées à l'environnement, ou au monde dans lequel vit l'enfant.

Ceci en tenant compte des rythmes de l'enfant, de son bien-être et de sa sécurité physique, morale et affective.

L'enfant est un adulte en devenir l'ALSH l'accompagne sur ce chemin en lui permettant de développer ses capacités physiques, intellectuelles, relationnelles.

Les locaux sont adaptés à l'âge des enfants accueillis en termes de mobilier et matériel.

Les animateurs BAFA ou stagiaire BAFA constituent une équipe qualifiée encadrée par un directeur. (Plus un adjoint de direction à CHAUVIGNY en juillet Aout en fonction du nombre d'enfants accueillis) Toutefois le recrutement des animateurs pour les mercredis est parfois difficile.

Un service taxi a fonctionné l'été pour que les enfants des communes rurales puissent accéder à l'ALSH de Chauvigny, ce service est gratuit pour les familles il est subventionné par la CAF pour 5254 € en 2014.



La réforme des rythmes scolaires a obligé une adaptation de nos accueils avec une nécessité d'organiser un transport pour que les enfants de chaque commune de la CCPC puissent avoir accès à l'ALSH de Chauvigny le mercredi après l'école.

Nous avons donc mis en place un service de cars en continuité du transport scolaire, ceci s'est avéré très fatigant pour les enfants. Effectivement les trois cars arrivent à l'ALSH à 13 h 10. Cette arrivée tardive a obligé de créer un second service pour les repas, et une gestion en décalé pour les enfants concernés : repas, repos plus tardifs, engendrant fatigue, pleurs, énervement.

Bien sûr nous modifierons cela dès la rentrée prochaine.

Pour Valdivienne, la modification a consisté à organiser un service de transport de l'école des Genêts à l'Alsh la Maison Bleue, l'école de VALDIVIENNE assurant un service de restauration le mercredi midi.

Un agent de Valdivienne utilise le véhicule 17 places de la ville de CHAUVIGNY de 13 h 45 à 13 h 15, ceci permet de transporter les enfants rapidement et de permettre aux plus jeunes notamment de respecter leur rythme biologique : repas/repos.

Autres aménagements par rapport à la réforme : l'arrêté du 3 novembre 2014 qui distingue désormais deux types d'accueil :

Extrascolaire : pendant les vacances

Périscolaire : le mercredi après la classe.

Nous verrons en 2015 ce que ce nouveau dispositif engendre, car pour l'année scolaire 2014/2015 les anciennes dispositions s'appliquent. La CCPC reste sur la déclaration extrascolaire.

ENFIN L'AMPLITUDE CAF A ETE MODIFIEE (REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES)

VALDIVIENNE : MERCREDI 5 H 30 (13 h /18 h 30) (moins d'heure d'accueil qu'en 2013 pas de restauration)

JOURNEE COMPLETE 11 H 30 DEMI JOURNEE : 5 H 30

CHAUVIGNY : MERCREDI AVEC ECOLE = 7 H (11 h 30/18 h 30)

½ JOURNEE SANS REPAS 5 H 30

JOURNEE COMPLETE 11 H 30

LA CAPACITE D'ACCUEIL varie en fonction des périodes et besoins des familles, Elle détermine le nombre d'animateurs nécessaires.

CHAUVIGNY « Le Monde de tout le Monde » CAPACITE D'ACCUEIL

| | Mercredi | Petites vacances | juillet | Aout |
|--------------------|-----------------------|------------------|---------|------|
| - 6 ans | 24 | 20 | 40 | 30 |
| + 6 ans | 50 | 40 | 100 | 70 |
| Animateurs - 6 ans | 3 ou 4 selon effectif | 4 | 6 | 5 |
| Animateurs + 6 ans | 5 | 4 | 10 | 7 |

VALDIVIENNE « La Maison Bleue » CAPACITE D'ACCUEIL

| | Mercredi | Petites vacances | ETE |
|--------------------|----------|------------------|-----|
| - 6 ans | 20 à 24 | 10 | 24 |
| + 6 ans | 20 à 24 | 15 | 24 |
| Animateurs- 6 ans | 3 | 2 | 3 |
| Animateurs + 6 ans | 2 | 2 | 2 |
| | | | |

LES ALSH EN CHIFFRES :

LA MAISON BLEUE 2014

REPARTITION DES ENFANTS LA MAISON BLEUE 2014

| PAR QUOTIENT | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | MSA 1 | MSA 2 | MSA 3 | MSA 4 | REPARTITION PAR SEXE | REPARTITION PAR AGE |
|--------------------|----|----|----|----|-------|-------|-------|-------|----------------------|--------------------------|
| NOMBRE D'ENFANTS | 25 | 17 | 66 | 28 | 1 | | 2 | 1 | FEMININ 74 | 67 ENFANTS - DE 6 ANS |
| NOMBRE DE FAMILLES | 16 | 14 | 52 | 21 | 1 | | 2 | 1 | MASCULIN 66 | 76 ENFANTS + 6 ANS |



VISITE DES ADMINISTRATEURS DE LA CAF 09 JUILLET 2014 LE MONDE DE TOUT LE MONDE

REPARTITION DES ENFANTS PAR COMMUNES

| COMMUNES | NOMBRE D'ENFANTS | NOMBRE D'ENFANTS |
|--------------------------|------------------|------------------|
| | COMMUNAUTE | HORS COMMUNAUTE |
| VALDIVIENNE | 97 | |
| TERCE | | 12 |
| CHAUVIGNY | 9 | |
| CIVAUX | | 7 |
| LEIGNES SUR FONTAINE | 3 | |
| LA CHAPELLE VIVIERS | 2 | |
| POUILLE | | 2 |
| LAVOUX | | 2 |
| PERSAC | | 2 |
| PAIZAY LE SEC | 1 | |
| JARDRES | 1 | |
| ROMAGNE | | 1 |
| GOUEX | | 1 |
| TOTAL 140 ENFANTS | 113 | 27 |
| 107 FAMILLES | | |

2013 : 110 ENFANTS 77 FAMILLES (gestion de septembre à décembre)

Répartitions enfants/familles accueil de loisirs

LE MONDE DE TOUT LE MONDE 2014

| Nombre de filles | Nombre de garçons | Total d'enfants |
|------------------|-------------------|-----------------|
| 203 | 221 | 424 |

| | Nombre d'enfants |
|---------|------------------|
| - 6 ans | 131 |
| + 6 ans | 293 |

| | Nombre de familles | Nombre d'enfants |
|--------------|--------------------|------------------|
| Q1 | 49 | 65 |
| Q2 | 57 | 79 |
| Q3 | 123 | 166 |
| Q4 | 89 | 114 |
| TOTAL | 318 | 424 |

Répartition des familles et enfants résidants dans la communauté de communes

| | Nombre de familles | Nombre d'enfants |
|----------------------|--------------------|------------------|
| CHAUVIGNY | 170 | 224 |
| JARDRES | 31 | 38 |
| PAIZAY | 10 | 13 |
| LA PUYE | 13 | 19 |
| LAUTHIERS | 1 | 1 |
| LA CHAPELLE VIVIERS | 11 | 15 |
| LEIGNES SUR FONTAINE | 13 | 21 |
| FLEIX | 5 | 5 |
| SAINTE RADEGONDE | 1 | 1 |
| VALDIVIENNE | 10 | 14 |
| TOTAL | 265 | 351 |

Répartition des familles et enfants résidants hors de la communauté

| | Nombre de familles | Nombre d'enfants |
|------------------------|--------------------|------------------|
| | 53 | 73 |
| BONNES | 11 | 13 |
| POUILLE | 10 | 14 |
| BELLEFONDS | 2 | 2 |
| SAINT JULIEN L'ARS | 4 | 5 |
| TERCE | 10 | 14 |
| LAVOUX | 3 | 5 |
| SAINT CYR | 1 | 1 |
| ANGOULEME | 1 | 1 |
| CIVAUX | 2 | 3 |
| ARCHIGNY | 2 | 4 |
| LINIERS | 2 | 4 |
| ANGLE SUR ANGLIN | 1 | 1 |
| CHENEVELLES | 1 | 2 |
| SAINT DENIS D'OLERON | 1 | 1 |
| SAINT GERMAIN | 1 | 2 |
| SAINT PIERRE DE MAILLE | 1 | 1 |

VI/ ANIMATIONS CULTURELLES ET SCOLAIRES

- **Festival d'Eté en Pays Chauvinois :**

En 2014, 11 animations variées ont été proposées de Mai à Octobre : spectacles de folklore (Paizay le Sec, Villeneuve, Jardres), fêtes de village (Fête des Etangs à Leignes sur Fontaine, La Nuit de l'Etang à La Chapelle Viviers, Fête des Lumas à Sainte Radegonde, Fête du Pain à Pouzioux, Fête des Potirons à Lauthiers) ainsi que des concerts (Voce Mano à La Puye ; Francky Vincent à Fleix).



- **Animations culturelles et de découverte :**

400 à 600 élèves ont assisté gratuitement pendant l'année scolaire, aux animations proposées par les Jeunesses Musicales de France (JMF) : deux spectacles leur étaient proposés :

- "Replay" : 28 Janvier 2014
- "Troutrouka" : 15 Mai 2014

VII/ TOURISME

Un printemps maussade, un été à la météo très médiocre et une arrière-saison météorologique très agréable nous donnent un bilan de fréquentation globalement très satisfaisant, plutôt inespéré.

- **Office de Tourisme :**

L'Office de Tourisme est géré par une Association qui comprend comme membres la Communauté de Communes du Pays Chauvinois, les Communes de Chauvigny, Valdivienne et Bonnes.

A fin septembre il y a eu 19 210 passages (contre 17 354 en 2013 à la même date) soit une petite hausse de 10,17%.

La progression se poursuit depuis 2 ans (+ 3 % en 2013) mais cette année ce sont les visiteurs français qui ont été plus nombreux (+ 15.5 %) alors que le nombre de visiteurs étrangers a été lui en baisse de 15.5 %.

Le dépliant touristique a été édité à 90 000 exemplaires (contre 80 000 en 2013) et diffusé dans 6 départements avec cette année, une zone supplémentaire de Charente Maritime (secteur de La Rochelle) ainsi qu'en Belgique, à Mons.

La location d'un panneau 4 X 3 a été reconduite pour une année à Poitiers (carrefour de la patinoire).

Il a été cofinancé avec les Géants du Ciel et le Vélo-rail, une double page sur le dépliant des 16 sites principaux du département, édité et diffusé à 1 000 000 d'exemplaires.

- **Géants du Ciel :**

Très bonne saison 2014 avec près de 30 000 visiteurs contre 24 000 en 2013.



Le Conseil de Communauté, lors de sa séance en date du 23 Septembre 2014, a décidé d'engager une procédure de consultation par appel public à concurrence pour l'organisation de spectacles d'oiseaux dressés. Une convention de Délégation de Service public simplifiée a été signée avec la société « Vol en Scène » pour une durée de 5 ans du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2019.

- **Vélo-Rail :**

Excellente saison 2014 : pour la première fois de son histoire (création du site en 1999) le cap des 15 000 visiteurs a été franchi à la fin du mois de septembre. Pour info cela représente 3 692 vélos loués depuis le 30 mars (contre 3 400 en 2013).



- **Base de Loisirs de La Puye :**

2 740 personnes ont fréquenté la Base de Loisirs en 2014 courant Juillet et Août.



VIII/ AUTRES COMPETENCES

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** : (source : Compte Administratif 2014 du CIAS)

1) **Aides sociales facultatives** :

Les aides facultatives : il s'agit de demandes d'aide financière des familles en situation de précarité et qui sont domiciliées sur la Communauté de Communes (dette de loyer, d'énergie, de téléphone ...).

Les demandes donnent lieu à l'établissement d'un dossier qui est présenté au Conseil d'Administration du CIAS une fois par mois.

Deux types d'aides sont distingués : les secours d'urgence non remboursables et les avances remboursables.

Instruction de 92 dossiers d'aides facultatives en 2014 :

- 18 dossiers ont été ajournés
- 18 dossiers ont reçu un avis défavorable
- 57 dossiers ont reçu un avis favorable :

Dont 1 dossier accepté en Commission mais la famille avait régularisé sa créance entre temps.

Montant des aides sollicitées : 33869,35€

Montant des aides accordées : 12192,50€

Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé :

- **Le Fonds de Solidarité Logement du Département de la Vienne (FSL)** : ce fonds est destiné à accorder des aides financières aux familles en situation de précarité, sous la forme de prêts ou de secours, pour leur permettre, soit d'accéder à un logement soit d'apurer une dette de loyer et prévenir ainsi une procédure d'expulsion.

Le CIAS a versé une subvention de fonctionnement de 1 300 €.

- **La Bourse aux Vêtements** : Association chauvinoise qui met en vente à bas prix des vêtements enfants et adultes. Il y a deux ventes par an, une au printemps et la seconde à l'automne.

Le CIAS a versé une subvention de fonctionnement de 400 €.

2) L'Atelier Cyclos :

Le CIAS dispose en début d'année 2014 de 10 scooters puis 8 en fin d'année 2014.

Pour 2014, le taux d'utilisation est de 71,87%. Il y a eu 36 utilisateurs (21 hommes, 15 femmes) répartis sur 2317 jours de location.

Entretien du matériel pour 3001,47€ et coût des assurances d'un montant de 4745,97€

3) Banque Alimentaire / Epicerie Sociale :

Banque Alimentaire : chaque année le CIAS participe à la collecte nationale.

En 2014, la collecte nationale a permis de récolter 3 774,17 kgs. De cette collecte, le CIAS a pu distribuer une aide alimentaire sur l'année 2014 à 175 familles soit 388 bénéficiaires dont 215 adultes.

Colis exceptionnels : 76 colis pour les SDF.

4) Goûter de Noël des personnes âgées :

2 400 personnes (de 64 ans et +) du Pays Chauvinois ont été invitées pour le Goûter de Noël 2014.

1 298 personnes ont été reçues sur les trois jours :

Rive gauche de Chauvigny : 399 personnes

Rive droite de Chauvigny : 352 personnes

Pays Chauvinois (sauf Chauvigny) : 423 personnes

Il leur a été proposé le spectacle « Revue Cabaret » avec danseuses, chanteuse et transformiste qui a diverti les convives par des danses orientales, du french-cancan et d'autres grands succès musicaux avec humour et générosité. Une quarantaine de bénévoles ont participé à l'organisation et au déroulement des manifestations.

5) Spectacle des Enfants :

Le spectacle féérique « Sidonie au Royaume des jouets », présenté par la Troupe Pacha et Co-production a été proposé par le CIAS aux enfants du Pays Chauvinois, au Théâtre Charles Trénet. La salle de 600 places était comble.

A l'issue du spectacle, les enfants ont eu droit à un goûter mais aussi à la visite du Père Noël.

- **Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et Diagnostic d'Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :**

La Loi du 11 Février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics et des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des transports dans un délai maximum de 10 ans (2015).

Le Conseil de Communauté a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'accessibilité, les travaux restant à la charge de chaque Commune. Suite à une consultation lancée fin 2013, le Bureau d'Etudes ADICEA a été choisi pour assurer cette prestation.

Une Commission d'Accessibilité a été mise en place pour suivre cette étude et les travaux proposés.

Les études relatives aux PAVE et les diagnostics des ERP ont été réalisés en 2014 pour un coût de 14 970 € TTC. Des diagnostics complémentaires sont prévus en 2015, pour un coût de 4 980 € TTC.